

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées



t
lou
Comm
d'agglomér

Au moment de rendre compte de ce que nous faisons au sein de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, je voudrais mettre en avant le maitre-mot de nos actions : « *être là les uns pour les autres* ».

Etre là, c'est l'idée que je me fais de la notion de service public et de politique publique.

Elle repose sur une dimension humaine qui passe avant tout.

Il s'agit de porter la voix de nos concitoyens, leur être utile, attirer de nouveaux talents, agir ensemble pour le bien et pour le mieux.

Notre Communauté d'agglomération repose sur la diversité géographique, humaine, économique, touristique et culturelle.

Nous sommes pluriels et nous sommes un, une entité unique forte de ses différences et riche de ses compétences.

Ces compétences sont portées par nos intentions collectives à l'échelle des élus ; ils sont solidaires et engagés. Elles sont mises en exercice par l'ensemble des personnels qui sont nos forces opérationnelles dans tous les domaines et sur tous les terrains.

À l'heure où la décrue normative n'est toujours pas amorcée il nous faut faire face à toujours plus de connaissances techniques, de mises à niveau permanentes et parfois des décisions législatives qui nous impactent lourdement.

Nous le faisons ! En bonne intelligence et en équipe.

C'est cela aussi « être là », vifs, attentifs et prompts à réagir.

Ce rapport d'activité 2023 fait le récit de nos actions au service de tous. Témoignage du travail réalisé avec nos collaborateurs, une équipe compétente, efficace, engagée qui sait répondre aux multiples sollicitations dont elle fait l'objet.

Merci à tous, grâce à vous l'esprit communautaire continue de souffler sur l'ensemble de l'Agglomération.

Gérard Trémège,

Président



TABLE DES MATIÈRES

4	La Communauté d'agglomération et ses compétences
6	Développement économique
12	Habitat & Politique de la Ville
18	Fonds d'Aide aux Communes
20	Politiques contractuelles
24	Aménagement de l'espace et Urbanisme
28	Eau & Assainissement
38	Mobilité
44	Promotion touristique
48	Réseau des enseignements artistiques
54	Finances
58	Lecture publique
62	Équipements sportifs
66	Environnement
70	Accueil des Gens du Voyage
74	Ressources Humaines



Rapport d'activités 2023/ Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées / Zone tertiaire Pyrène Aéro-Pôle - Téléport 1 CS 51331 65013 Tarbes cedex 9 / Tél. 05 62 53 34 30 / www.agglo-ttp.fr / Directeur de la publication : Gérard Trémège / Directeur de la rédaction : Jean-Luc Reviller / Rédaction : services de la CATLP / Conception graphique : service communication / Crédits photos : CATLP, AdobeStock / Photo de Une : Projet de la Nouvelle Médiathèque - KingKong / parution : septembre 2024 / Impression : Pole Impression Delort

TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES



Compétences obligatoires :

Développement économique :

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ou aéroportuaire; Politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; Promotion du tourisme.

Aménagement de l'espace communautaire :

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; Plan local d'urbanisme; Document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale; Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire; Organisation de la mobilité.

Équilibre social de l'habitat :

Programme local de l'habitat ; Politique du logement d'intérêt communautaire ; Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Politique de la ville :

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville; Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance; Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique; Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau; Défense contre les inondations et contre la mer; Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines;

Accueil des gens du voyage :

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

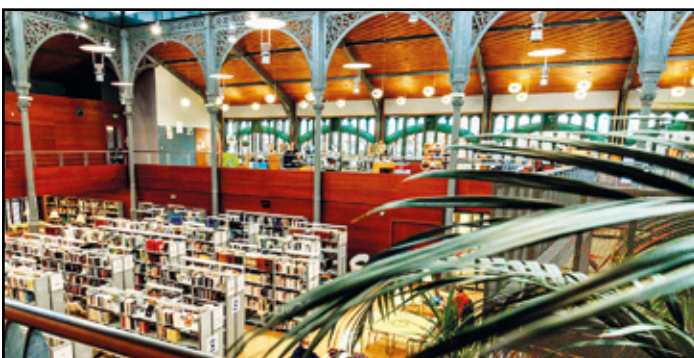
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés :

Le service est rendu via le Syndicat mixte de collecte des déchets (SYMAT).

Eau

Assainissement des eaux usées

Gestion des eaux pluviales urbaines



LES COMPÉTENCES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

La CATLP exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences obligatoires prévues par l'article L5216-5 du Code général des Collectivités Territoriales.

Les autres compétences :

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

Lutte contre la pollution de l'air; Lutte contre les nuisances sonores ; Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Équipements culturels et sportifs :

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Pôle universitaire tarbais :

Participation financière et/ou maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études, la construction et l'équipement de bâtiments universitaires ou de recherche.

Chemins de randonnée,

Financement de le Scène Nationale du Parvis,

Règlement local de publicité extérieure,

Projet culturel de territoire :

Accompagnement d'actions itinérantes visant à promouvoir la culture sur tout le territoire communautaire, conformément au règlement d'intervention fixant les critères de mises en oeuvre de ces actions,

Maîtrise d'ouvrage et gestion de la «Voie verte des Gaves»,

Mise en oeuvre des documents d'objectifs Natura 2000 pour les sites «Gaves de Pau et de Cauterets» et «Tourbière et lac de Lourdes»,

Défense incendie :

Consistant au paiement du contingent départemental d'incendie au SDIS pour les communes de l'ancienne communauté de communes du canton d'Ossun, à savoir les 17 communes suivantes : Averan, Azereix, Barry, Bénac, Gardères, Hibarette, Juillan, Lamarque-Pontacq, Lanne, Layrisse, Loucrup, Louey, Luquet, Orincles, Ossun, Séron, et Visker; Et de l'ancienne Communauté de communes Gespe-Adour-Alaric, à savoir les 9 communes suivantes : Allier, Arcizac-Adour, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Horgues, Momères, Montignac, Saint-Martin et Vielle-Adour.

Aménagement de la vélo-route V81 entre Saint-Pé-de-Bigorre et Tarbes.

Construction, aménagement, entretien et gestion d'Universciel,

Participation financière exceptionnelle avec les communes intéressées par le financement de la **bretelle de Louey sur la RN21,**

Aménagements des stationnements vélos sécurisés inscrits au schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,

Aménagements de voies cyclables pour les axes Tarbes/Lourdes et Tarbes/Bagnères de Bigorre, inscrits au niveau 1 du schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.



Conférence de presse pour la création de l'UTTOP

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET INNOVATION / TOURISME

En 2023, la CATLP a vu se concrétiser un certain nombre de dossiers important pour le territoire avec en particulier l'obtention du décret officialisant la création de l'UTTOP ou encore l'examen des premiers projets souhaitant s'implanter sur le futur Parc de l'Adour. La stratégie de gestion économe et de commercialisation directe de notre foncier s'est vue confirmée au regard des exigences de la Loi « *Climat et Résilience* » qui se précisent. Enfin, l'Agglomération a retrouvé un rythme de croisière dans ses interventions économiques après les différentes phases de la crise sanitaire.

L'AGGLOMÉRATION AU SERVICE DES COMMUNES MEMBRES ET DES ENTREPRISES

Le périmètre d'intervention du service a été complété en 2023 avec l'adjonction de la compétence « *Promotion du Tourisme* » jusqu'alors jumelée avec la Culture. Cela vient parfaitement s'intégrer dans les 5 missions qui nous permettent d'exercer de manière complète la compétence développement économique en totale transversalité avec les autres services de la collectivité qu'avec nos nombreux partenaires. Cela s'est traduit par des réalisations concrètes au cours de l'année 2023.

La fin des restrictions relatives à la crise sanitaire nous a permis de participer à nouveau au SIMI, le Salon National de l'immobilier d'entreprise dans le cadre du partenariat qui nous lie avec la Métropole Toulousaine et de relancer la réflexion sur les services d'accueils (la « BOX » à destination des salariés qui font défaut à un très grand nombre d'entreprises, même les plus prestigieuses).

UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT DU DISPOSITIF D'AIDE *Entrepren@*

*En 2023, 64
dossiers ont été
soutenus par la
CATLP dans le
cadre du dispositif
Entrepren@*



Le potentiel des entreprises présentes sur notre territoire est mis en lumière, depuis le commerce de centre-ville jusqu'aux grands groupes.

Répartition des aides au titre du dispositif Entrepren@

- Entrepren@immobilier : 8
- Entrepren@commerce : 18
- Entrepren@attractivité : 3
- Entrepren@recherche : 2

>>> Création de 64 emplois à terme

En termes d'aides attribuées par la CATLP, ce sont 18 commerces qui ont été soutenus pour leur création ou leur modernisation. L'instruction de ces demandes est réalisée en simultané par les services des Villes et celui de la CATLP afin de simplifier le plus possible les démarches des porteurs de projet. A noter également l'association systématique de partenaires comme Initiative Pyrénées ou les chambres consulaires toujours très utiles pour la réussite des projets.

Huit projets d'investissements immobiliers ont également été aidés.

La modification de notre règlement en décembre 2022 s'est révélée tout à fait utile puisqu'elle a permis de venir en soutien aux nouveaux dispositifs mis en place par la Ville de Lourdes (Mesure 66 du Plan Avenir Lourdes) et celle de Tarbes (suite à la fin du FISAC) pour les commerces mais aussi d'intervenir sur la réhabilitation de friches potentielles.

L'ensemble de ces projets devraient permettre la création de 64 emplois à terme.

Enfin, le dispositif Entrepren@ a permis de soutenir 3 grands événements que sont Tarbes en Tango, Equestria et le Festival « L'Offrande Musicale » réunissant plusieurs dizaines de milliers de personnes chaque année.

IMMOBILIER & FONCIER : CONFIRMATION DE NOTRE STRATÉGIE



inauguration de la boutique Pierre Sajou à Lourdes

Les travaux de requalification sur les Zones d'Activité économiques (ZAE) sont gérés par la DGA Services Techniques en lien étroit avec le Service développement économique. Cette transversalité est indispensable pour la mise à disposition d'un foncier de qualité qui permet aux entreprises de se développer sur le territoire. De la même manière, les liens avec les Services Urbanisme et Aménagement de l'Espace, Environnement, Juridique sont remarquablement fluides et efficaces.

Depuis juin 2021, il est essentiel de noter que la cession de foncier n'est plus un objectif mais un moyen. Les demandes d'acquisition sont examinées au regard de 2 critères : exigence du caractère non spéculatif + impact socio-économique du projet.

Le stock de foncier commercialisable sur l'agglomération s'élève, avant bornage définitif, à moins de 38 ha au 31/12/23. En 2023, la CATLP a vendu pour un montant de 983.004€ (3 127 8 315 € en 2022) .

Pour ce qui est du Parc de l'Adour à Séméac/Soues, les procédures sont en cours afin de les rendre commercialisables (35ha dont 3 sur l'ex site ALSTOM).

Il y a également l'atout exceptionnel que constitue la OZE Pyrène Aéro-Pôle/Pyrénia (85ha d'extension qui a été proposée au titre des Sites France 2030).



*Une vision claire et partagée des
opportunités foncières sur la CATLP
qui incite à la vigilance*

ANIMATION TERRITORIALE

BIC Crescendo :

Malgré le contexte difficile en 2022, l'Agglomération a souhaité amplifier son soutien pour préserver l'outil. En effet, 90 pré-accueils ont été réalisés et 38 contrats CAPE ont été signés. 21 entreprises étaient en pépinière (taux d'occupation de 90 %) et le montant des levées de fonds a été de 0,5M€. Par ailleurs, Crescendo a été retenu pour accueillir 3 entreprises lauréates du dispositif national French Tech Tremplin et a largement contribué à la réussite de **Tech'in Pyrénées** le 23 mai 2023, salon qui a accueilli plus de 500 personnes et s'est conclu par la remarquable conférence de l'économiste Philippe Dessertine.



Des Liens toujours plus forts avec nos partenaires



Territoires d'industrie Lacq-Pau-Tarbes :

Le 15 juillet 2019, la CATLP a signé le Contrat d'Industrie. 2023, s'est brillamment conclue avec le renouvellement de la labellisation nationale pour la période 2024-2027 avec un programme encore plus ambitieux (41 fiches qui représenteraient 3,8Mds€ d'investissements industriels). Par ailleurs, TILPT a été lauréat de l'AMI Rebond Industriel.

Une action résolument partenariale

Initiative Pyrénées :

Initiative Pyrénées appartient au réseau d'Initiative France, mais a une réelle spécificité grâce à l'importance des fonds qu'elle gère. La CATLP a continué d'accompagner en 2023 Initiative Pyrénées qui a accueilli 163 porteurs de projets sur le territoire dont 49 ont été accompagnés par l'octroi de presque 425 000€ de prêts d'honneur. Ces projets devraient permettre la création de 103 emplois. Avec la CCI de Tarbes et des Hautes-Pyrénées, Initiative Pyrénées représente la Bigorre au sein du BDEA Adour qui en 2023 a notamment permis de soutenir SCT à Bazet.

Ambition Pyrénées : l'association assure l'animation stratégique du « **Projet de territoire Ha-Py 2020 /2030** » qui comporte 5 chantiers dont la démarche « **Hapy Santé** » visant à attirer des professionnels de santé sur les Hautes-Pyrénées. La CATLP est référente technique pour le chantier « Soutenir les nouvelles formes d'économie » qui a été complètement refondu en particulier autour des thématiques de la cybersécurité et de l'économie circulaire.

Syndicat mixte Pyrénia : La CATLP participe financièrement au fonctionnement du syndicat mixte de Pyrénia. Grâce à la ZAC Pyrénia, la CATLP est la seule à pouvoir accueillir des projets nécessitant plusieurs dizaines d'hectares d'un seul tenant. C'est un avantage comparatif indéniable en matière d'attractivité qui a été reconnu avec la labellisation France 2030 de 55 sites au plan national.



ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Les actions promotionnelles de la CATLP

La CATLP a été présente sur un salon international hors du territoire de l'agglomération en 2023 (le SIMI à Paris du 12 au 16 décembre).

Nous avons renforcé notre présence, en lien étroit avec le Service des Ressources Humaines de la CATLP, lors des Salons TAF (Travail Avenir Formation) tant à Lourdes qu'à Tarbes.



Attractivité et animation de filères à la CATLP

Le soutien à la filière céramique s'est poursuivi avec l'organisation de plusieurs séminaires à destination des entreprises qui ne sont pas uniquement sur la Zone Céram'Innov.

Le renouvellement de la convention de partenariat avec **Toulouse Métropole** en avril 2022 nous a permis de démarrer les échanges sur la thématique de l'attractivité avec nos homologues de l'Agence d'attractivité de Toulouse Métropole et le service développement économique afin d'identifier des prospects potentiels.

En lien avec le Service environnement de la CATLP, nous avons pu finaliser l'audit demandé par l'ADEME dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial qui nous lie sur la thématique de l'**Economie circulaire**.

L'ADEME a notamment relevé que le fait d'avoir réalisé cet audit en interne était particulièrement rare et avait abouti à un travail de qualité.

À la suite des différentes actions engagées sur cette thématique, une démarche a pu être lancée avec le concours de la Fédération professionnelle BTP65.

Le dynamisme du tissu industriel local a été repéré par la presse nationale. C'est ainsi que suite à des articles publiés dans le quotidien économique « Les Echos » une équipe de TF1 est venue pour réaliser un reportage tout à fait positif mi 2023.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

L'Université de Technologie à Tarbes : un projet stratégique et fédérateur

L'UTTOP enfin labellisée

L'année 2023 a été particulièrement marquée par la signature du Décret n°2023-1094 du 24 novembre 2023 qui a officialisé la création d'une Université de Technologie, la 4^{ème} en France et la seule au sud de la Loire, 2 ans, jour pour jour, après la réunion de lancement.

La dénomination retenue est l'UTTOP : **Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées** qui va constituer un atout exceptionnel tant pour l'attractivité de notre territoire que pour la montée en compétence des entreprises locales. Cet aboutissement a été le fruit d'une véritable mobilisation de l'ensemble des acteurs qui ont agi au cours des dernières années comme un véritable « pack ».

Au cours de cette même année, 2 nouvelles thèses se sont vues accordée une allocation doctorale ; elles portent sur des recherches liées aux biomatériaux venant ainsi conforter la filière construction durable qui est particulièrement bien représentée sur l'Agglomération.



Conseil d'administration de l'UTTOP



EN RÉSUMÉ 2023, C'EST ...

- Une adaptation des dispositifs d'aide de la CATLP pour être toujours présente auprès des acteurs économiques et des communes membres
- Un rythme de commercialisation du foncier qui est parfaitement maîtrisé avec la mise en œuvre opérationnelle de la Loi Climat et résilience grâce à une transversalité renforcée
- Un partenariat toujours plus fort avec les acteurs économiques locaux pour accompagner les porteurs de projets
- La Création de l'Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées



HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE & CISPD

L'année 2023, c'est :

- **Pour l'Habitat** : la poursuite de l'élaboration du Programme Local pour l'Habitat (PLH) ; la réussite des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire intercommunal ;
- **Pour la Politique de la ville** : une centaine d'actions en faveur des quartiers prioritaires ; l'accélération des projets NPNRU sur Tarbes (Bel Air) et Lourdes (Ophite) ; la préfiguration du nouveau contrat de ville 2024-2030 ; la poursuite du dispositif CitésLab
- **Pour le CISPD** : le recrutement d'une coordonnatrice et la relance de la dynamique partenariale.

HABITAT

LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Trois opérations (OPAH) couvrent actuellement les 86 communes de l'agglomération. Elles sont dédiées à la réhabilitation des logements du parc privé autour des priorités affichées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), à savoir : la lutte contre l'habitat indigne ; l'efficacité énergétique ; l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ; l'amélioration de logements locatifs dégradés et la production d'une offre locative privée à loyer maîtrisé.

Depuis de nombreuses années, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat sont plébiscitées.

La dynamique de requalification du parc de logements existants se poursuit, grâce à une politique volontariste d'accompagnement des ménages.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le territoire de la CATLP

Cette opération, lancée fin 2019 et pour une durée de 5 ans, couvre l'ensemble des communes du territoire (hors Tarbes et Lourdes). À la fin de l'année 2023, **115 dossiers** de propriétaires-occupants et **1 dossier** de propriétaires-bailleurs (pour 1 logement locatif) ont été déposés auprès de l'Anah.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine de la ville de Lourdes

Dans le cadre de la mission de suivi-animation 2023, en une année d'opération, **30 dossiers** de propriétaires-occupants et **3 dossiers** de propriétaires-bailleurs (pour 12 logements locatifs) étaient déposés auprès de l'Anah.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine de la ville de Tarbes

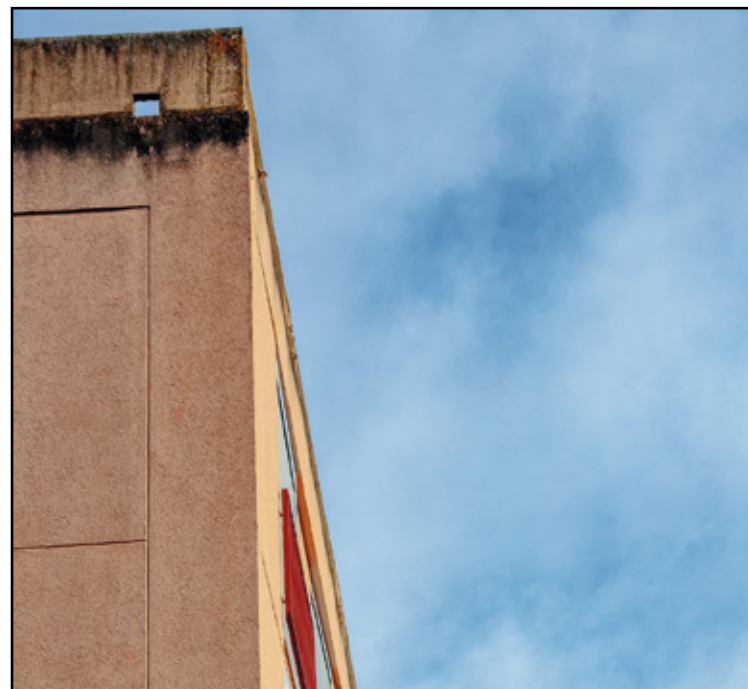
En 2023, **55 dossiers** de propriétaires-occupants (dont 21 dossiers « énergie » et 34 dossiers « autonomie ») et **5 dossiers** de propriétaires-bailleurs ont été déposés auprès de l'Anah (correspondant à 30 logements).

LE RÈGLEMENT D'INTERVENTION FINANCIÈRE EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DU PARC LOCATIF EXISTANT

Ce dispositif d'incitation financière, mis en place en 2019 en complément des aides de l'État, poursuit sa dynamique et rencontre un réel succès.

Que ce soit dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, du dispositif Action Cœur de Ville ou des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT), 10 dossiers de propriétaires-bailleurs ont été déposés en 2023 auprès des services et soutenus financièrement.

Tous ces projets ont bénéficié de primes « habitat dégradé », « habitat indigne / très dégradé » ou « sortie de vacance ». Ce sont plus d'une quarantaine de logements à loyers maîtrisés, complètement réhabilités, qui bénéficieront de l'intervention financière de la CATLP, pour un montant total d'environ 180 000 € générant plus de 3 M € de travaux. Les typologies proposées s'orientent majoritairement sur la production de logements de type T2 ou T3 (représentant 70% des logements subventionnés).



LE PROGRAMME LOCAL POUR L'HABITAT (PLH)

Prescrit en juin 2021, l'élaboration du Programme Local pour l'Habitat (PLH) de la CATLP s'est poursuivie en 2023, en lien avec l'Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse / aire métropolitaine, les partenaires et les élus. Le Programme Local pour l'Habitat 2025-2030 de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées constitue l'un des premiers documents programmatiques établis à l'échelle de la collectivité. La majorité des communes de l'agglomération sont ainsi associées à l'élaboration de ce document qui vise à définir et porter la politique de l'habitat à court et moyen terme sur l'ensemble des 86 communes du territoire.

Les premiers grands axes d'orientation ainsi que l'estimation des besoins futurs en logement à l'échelle globale de l'intercommunalité (en lien avec les perspectives d'accueil de population inscrites dans le SCoT) ont ensuite été travaillés et présentés aux partenaires et élus au travers des instances de gouvernance mises en place.

Trois sessions d'ateliers, mobilisant environ une quarantaine d'acteurs (services de l'Etat, ADIL, Département, opérateurs des dispositifs d'amélioration de l'habitat, bailleurs sociaux etc.), ont été organisées, entre la fin 2022 et début 2023, autour des sujets suivants :

- *Qualité de l'habitat et mobilisation des logements vacants,*
- *Adaptation de l'habitat (personnes âgées, en situation de handicap), hébergement et solutions d'habitat pour les publics en difficulté et les gens du voyage,*
- *Enjeux du logement social et perspectives de programmation.*

Les grandes orientations du PLH s'articulent autour des axes suivants :

- *une orientation transversale : porter, suivre et animer une politique locale de l'habitat ambitieuse*
- *axe 1 : diversifier et améliorer la qualité de l'offre d'habitat, en lien avec les parcours résidentiels et les spécificités territoriales,*
- *axe 2 : remobiliser et redonner son attractivité à l'habitat existant,*
- *axe 3 : prendre en compte et anticiper les besoins spécifiques de certains ménages.*

Les travaux sur le PLH se poursuivront en 2024. Le document définitif devrait être approuvé en 2025.

COMMUNIQUER AUPRÈS DU GRAND PUBLIC, PROPRIÉTAIRES BAILLEURS OU OCCUPANTS

Dans le cadre des deux principaux partenariats avec le Guichet Renov'Occitanie et avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 65), des actions de communication et d'information ont été organisées en 2023. Ces actions ont également associé les opérateurs d'OPAH (Altair et Soliha).

LE RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE (EPFO)

Dans le cadre de conventions opérationnelles signées entre l'EPFO, les communes et les partenaires concernés, des études de faisabilité et de programmation ou de requalification urbaine ont été réalisées à Barbazan-Débat (secteur « La Moisson »), à Lourdes (site Toupnot) et à Aureilhan (site Oustau). L'objectif de l'ensemble des conventions signées avec l'EPFO sur le territoire de la CATLP est de contribuer la production de plus de 530 logements d'ici 2030.

ACTION CŒUR DE VILLE



La convention cadre pluriannuelle du dispositif Action Cœur de Ville, signée en septembre 2018, a fait l'objet d'une transformation en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) par arrêté préfectoral du 4 juillet 2019. Considérant le bilan très positif du programme sur la période 2018-2022, les villes de Tarbes et de Lourdes, associées à la CA TLP et en lien avec les partenaires, ont décidé de poursuivre la dynamique d'Action Cœur de Ville sur la période 2023-2026 en renforçant l'action menée par les deux communes, en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique. La CATLP assure un rôle de

coordination et participe à la mise en place d'une stratégie opérationnelle d'envergure, nécessaire à la redynamisation des centres-villes de Tarbes et de Lourdes. En matière d'habitat, une instance technique partenariale est mise en place, dans les deux villes, pour accompagner les projets en cours.

Plus spécifiquement, la CATLP a financé en 2023 dans le cadre de son règlement d'intervention, en ORT :

- à Tarbes : **26 logements**, générant près de 1,9 M € de travaux, subventionnés à hauteur de 127 000 €
- à Lourdes : **12 logements**, générant plus de 1,3 M € de travaux, subventionnés à hauteur de 48 000 €.

POLITIQUE DE LA VILLE

LE GIP POLITIQUE DE LA VILLE

Le groupement d'intérêt public est l'instrument privilégié d'intervention sur les quartiers prioritaires. La durée des contrats de ville ayant été prolongée jusqu'en 2024. En 2023, le taux de réalisation global des recettes est réparti comme suit :



	Réalisé 2023	Taux de réalisation
Subventions État	463 278 €	100 %
Subvention Conseil Départemental 65	185 000 €	100 %
Subvention CATLP	260 000 €	100 %
Région, CAF, OPH 65, SEMI-Tarbes, ICF Atlantique	41 400 €	100 %
Autres recettes	10 543 €	131 %
TOTAL	960 221 €	100 %

Ces participations ont permis de soutenir, durant l'année 2023, **119 actions** représentant un montant total de 526 950 € (dont 78 projets dans le cadre du contrat de ville du Grand Tarbes et 41 projets dans le cadre du contrat de ville de Lourdes).

Mais l'année 2023 c'est aussi et surtout l'évaluation finale de ces contrats de ville et la préfiguration du **nouveau contrat de ville 2024-2030**.

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN



L'année 2023 a vu des avancées significatives dans le projet du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), qui a pour objectif la rénovation urbaine des quartiers de l'Ophite à Lourdes et de Bel-Air à Tarbes.

Le lancement de cette opération, mobilise près de 80 millions d'euros à travers la signature de la convention pluriannuelle le 1^{er} juillet 2021.

Sur le quartier de Bel-Air, à Tarbes, la procédure de relogement a débuté avec l'arrivée, au sein de la SEMI, d'une chargée du relogement dont la mission première est de rencontrer l'ensemble des ménages des bâtiments G-H afin de réaliser, avec eux, des enquêtes sociales. Au total, 28 enquêtes ont pu être réalisées à ce jour.

Parallèlement à ce travail de terrain, un groupement de commande a été constitué entre la SEMI, la ville de Tarbes et la CATLP afin de faciliter les différentes procédures et la réalisation des travaux. Le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été lancé pour la réalisation du projet et la finalisation d'un travail juridique de longue haleine qui doit aboutir à l'acquisition, par la Ville de Tarbes, des parcelles nécessaires à la réalisation de ses opérations d'aménagement et de résidentialisation. Le marché de réhabilitation de la serre du Parc Chastellain, qui doit accueillir la maison du projet, a été attribué et la livraison du local est attendue pour début 2025.

Enfin, les travaux de réhabilitation de la copropriété du bâtiment A sont également lancés depuis fin 2023. Ces chantiers devraient initier le changement d'image du quartier.

Sur le quartier de l'Ophite, à Lourdes, le rythme des constructions est régulier avec, début octobre, la pose de la première pierre du lotissement « Les Portes d'Espagne », situé en face de l'Ophite sur le boulevard d'Espagne et qui comportera 53 logements ainsi qu'une résidence senior de 31 places. Le lancement de ces opérations a été l'occasion de mettre en place les premières clauses sociales. À ce titre, près de 10.000 heures de travail ont déjà été réalisées par 17 bénéficiaires de cette clause.

Parallèlement, l'opération de construction des 42 logements de la résidence « Henri Lamathe » s'est poursuivie tout au long de l'année. Sa livraison est prévue en 2024.

L'année a également été marquée par le lancement, début juillet, d'une démarche sur la valorisation de la mémoire de l'Ophite. Un groupement de bureaux d'études a été retenu, afin de travailler, d'une part, sur l'histoire et la mémoire du quartier, et, d'autre part, sur l'accompagnement des habitants afin de se projeter plus facilement vers le futur et la ville de Lourdes. Les démarches de gestion urbaine et sociales de proximité (GUSP) initiées sur les deux quartiers ont mené à un plus grand partage d'information et de mise en relation des acteurs sur l'année écoulée. De nombreuses réunions ont été organisées afin de dresser les constats et d'identifier des pistes d'actions notamment sur la thématique des déchets ou encore de la sécurité. Ces avancées ont pu être partagées avec les partenaires et validées par toutes les instances lors de la Revue de projet, instance de gouvernance pilotée par la Préfecture, qui a eu lieu fin juin 2023.

LE DISPOSITIF « CITÉS LAB »

CitésLab propose un accompagnement de proximité au service des QPV et de ses habitants.

L'activité du chef de projet CitésLab s'articule en 5 axes :

- Une activité de prospection grâce à une présence en cœur de quartier via 5 permanences hebdomadaires ou bimensuelles (Tarbes Nord, Tarbes Ouest, Tarbes Est, Ophite et Lannedarré) en lien étroit avec les acteurs de quartiers.
- Un volet de préparation des entrepreneurs en devenir par la formalisation du projet et l'apport d'informations sur l'entrepreneuriat en entretien individuel.
- L'orientation des entrepreneurs en devenir vers les structures et les services idoines à leurs besoins.
- Un axe consacré à l'animation du dispositif pour identifier les publics visés mais aussi pour accroître les partenariats avec l'écosystème local.
- Dans l'objectif de maintenir la dynamique entrepreneuriale, un volet référent de parcours est proposé pour assurer le suivi du processus entrepreneurial afin de mesurer l'impact des actions.

Bilan 2023 :

- 70 entrepreneurs accompagnés et orientés dont 34% en devenir, 46% intentionniste, 20% en activité
- 50% des entrepreneurs rencontrés résident en QPV, 14% en limite de QPV
- 63% des entrepreneurs sont des femmes
- 28 actions collectives avec 293 participants (100% des actions étant en présentiel)
- 24 animations territoriales, essentiellement sous forme de réunions.

CISPD

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Composé d'organismes publics (préfecture, forces de l'ordre, collectivité, etc.) et de partenaires privés (associations), le CISPD se décline en deux formations : une plénière (volet décisionnel) et un comité restreint stratégique.

Les objectifs sont les suivants :

Constituer le cadre de concertation multipartenarial au niveau local, à l'échelle de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, sur les sujets de sécurité et de prévention de la délinquance ;

Co-construire une stratégie territoriale opérationnelle de prévention et de lutte contre la délinquance.

Le CISPD s'appuie sur 4 axes de la Stratégie Nationale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2020-2024 (SNSPD) :

- Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- Le territoire : vers une gouvernance renouvelée et efficace ;
- La population : nouvel acteur de la prévention de la délinquance.

2023, l'année de la relance du dispositif

La première action phare a été le recrutement d'une coordonnatrice en mars 2023. Parallèlement, un comité restreint et une assemblée plénière se sont réunis dans une volonté de redynamisation de l'instance.

Trois thématiques ont été sélectionnées à l'issue du diagnostic territorial :

- Les jeunes,
- Les violences intrafamiliales,
- La communauté des gens du voyage.



Face à l'importance prise par les questions de sécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire, il est apparu primordial de se mobiliser collectivement en facilitant et en fédérant les énergies des différents acteurs pour apporter une réponse adaptée et efficace.

Fin 2023, des conférences ont été organisées sur chacune des 3 thématiques, avec l'intervention d'une personne extérieure, experte sur le sujet. L'objectif étant de permettre une mise à jour des connaissances pour l'ensemble des acteurs avec une prise de hauteur qui facilite les échanges, favorise le décloisonnement des pratiques professionnelles, permettant de défaire les représentations de chacun.



EN RÉSUMÉ 2023, C'EST ...

- L'accélération des projets NPNRU, avec le lancement de la phase de relogement et les premiers chantiers de construction à Lourdes;
- La poursuite des travaux d'élaboration du Programme Local pour l'Habitat (PLH), en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT);
- Le suivi-animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) avec des résultats toujours au rendez-vous ;
- L'accompagnement financier d'une quarantaine de logements requalifiés et conventionnés dans le cadre du règlement d'intervention financière pour l'amélioration des logements du parc locatif ;
- La poursuite du dispositif Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026, par les communes, et la participation de la CATLP au soutien des nombreuses actions en matière d'habitat;
- Le rôle grandissant de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie dans l'accompagnement et le portage foncier avec la signature de nouvelles conventions;
- La multiplication d'événements tout public avec l'ADIL 65, le Guichet de la rénovation énergétique « Rénov'Occitanie » ou encore le Plan climat air énergie territorial (PCAET), via un partenariat efficace;
- Le rôle fondamental du GIP Politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées dans la mise en œuvre du plan d'actions en faveur des quartiers prioritaires et l'écriture du nouveau contrat de ville 2024-2030;
- La relance de la dynamique autour du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, grâce au recrutement d'une coordonnatrice;
- La gestion des commissions Équilibre social de l'habitat et Politique de la ville : préparation, suivi, animation, présentation des délibérations.



LE FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

68 projets ont été financés en 2023 pour un montant total prévisionnel de travaux subventionnables de
4 232 617 €

Montant des subventions accordées : 744 128 €

Mis en place en 2017 par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), le Fonds d'Aide aux Communes (FAC) contribue à aider financièrement les collectivités membres de moins de 5 000 habitants dans la réalisation de leurs projets ne relevant pas d'une compétence communautaire.

Véritable soutien de la CATLP à la vie des communes et dans la politique de respect des équilibres territoriaux, ce dispositif a permis de financer depuis sa création, 285 projets représentant un montant total d'investissement de 24 324 652,94 €.

L'aide aux communes est attribuée prioritairement aux équipements structurants concourant à la dynamique de vitalisation de la commune y compris équipements numériques et équipements pouvant avoir un caractère supra-communal, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine communal, à la valorisation et à la réhabilitation des bâtiments communaux et des cœurs de villages et à l'aménagement de circulations douces (voies cyclables et piétonnières).

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire.

Crédits mandatés : 603 426 €

Nombre de dossiers déposés au titre des travaux d'urgence : 1 (GERMS-SUR-L'OUSSOUET)



St-Pé-de-Bigorre : Requalification du cœur du village / aménagement de logements et d'espaces publics

Les taux appliqués :

Le montant de la dépense subventionnable est de 80 000 € HT.

Communes ≤ 2 000 habitants

30 % maximum sans pouvoir excéder 24 000 € avec possibilité pour les communes de moins de 300 habitants uniquement de déposer une demande tous les ans si le montant du FAC est inférieur ou égal à 10 000 € par an,

Communes > 2 000 habitants

20 % maximum sans pouvoir excéder 16 000 €.



Bazet : Aménagement d'une aire de jeux et d'un parking vert au centre du village



Ossen : Travaux à l'intérieur de l'église

Une commune confrontée à un sinistre particulièrement important, a également la possibilité de solliciter une **aide financière exceptionnelle** au titre des travaux d'urgence.

C'est nouveau !

Le Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées en soutien aux ouvrages détériorés suite à la reconnaissance par l'Etat de catastrophe naturelle.

Créé en 2023, ce fonds de concours pérenne doté annuellement d'une enveloppe de 166 000 € et d'une Autorisation de Programme maximale de 500 000 € sera inscrite et utilisable sur trois ans.

Bénéficiaires : les communes de Tarbes-Lourdes-Pyrénées sur reconnaissance par l'Etat de Catastrophe Naturelle.

Travaux éligibles : travaux de réparation ou de reconstruction d'ouvrages, sur reconnaissance par l'Etat de catastrophe naturelle pour la commune demanderesse.

Un plafond de 70% de subvention toutes aides confondues est instauré, et le montant total du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ne peut excéder la part de financement assurée hors subventions par la commune demanderesse.

Instruction des dossiers : le dossier sera instruit par la Commission « Fonds de Concours », après avis des Services Techniques de la CATLP si la Commission le juge nécessaire.

Vote des dossiers : la Commission « Fonds de Concours » instruit et propose les concours alloués au Conseil Communautaire.

Un seul dossier pourra être déposé annuellement par commune, et doit comprendre :

- Une délibération du Conseil Municipal sollicitant l'aide de la CATLP ;
- La reconnaissance par l'Etat de catastrophe naturelle ;
- Une note explicative avec le plan de financement de l'opération et le calendrier de réalisation ;
- Les devis estimatifs ou le résultat de la consultation des entreprises.

Le versement de l'aide de la CATLP intervient selon les modalités suivantes : 30 % lors de la production de l'attestation de démarrage des travaux / 40 % sur production des factures représentant 70% des travaux / le solde restant après l'achèvement des travaux sur la base des factures.



En 2023 : 1 commune a sollicité le fonds à savoir SAINT-CREAC.



Inauguration de l'Usine Véolia à Aureilhan

POLITIQUES CONTRACTUELLES

L'année 2023 a vu :

La rédaction du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028,

L'accompagnement à la rédaction des contrats et avenants bourgs-centres des communes du territoire de la CATLP,

L'élaboration d'un règlement d'attribution d'un Fonds de Concours intercommunal dans le cadre du CTO,

L'élaboration d'un programme opérationnel 2022-23 commun dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et du Contrat Territorial Occitanie (CTO),

La coordination de la rédaction de l'avenant 2023-2026 Action Cœur de Ville Tarbes-Lourdes,

La mise en œuvre de l'Approche territoriale intégrée (ATI) du programme régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027,

Le suivi de la mise en œuvre du CPER, volet enseignement supérieur recherche et innovation,

Le suivi de la mise en œuvre du Plan Avenir Lourdes.

Ainsi que :

L'accompagnement des communes du territoire pour le financement de leurs projets,

Le montage des dossiers de financement pour les projets portés par la CATLP,

Les demandes de versement des subventions pour les opérations portées par la Communauté d'Agglomération.

ELABORATION DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022- 2028

La Région a engagé la mise en œuvre d'une génération de politiques contractuelles sur la période 2022-2028 qui se traduit par la signature de contrats cadre dénommés « *Contrats Territoriaux Occitanie* ». Pour la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, ce contrat cadre est signé entre la Région Occitanie, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et la CATLP.

Ce contrat approuvé le 12 juillet 2023 par le Conseil Communautaire, définit les axes stratégiques de développement du territoire et leurs déclinaisons en fiches mesures opérationnelles.

Les 3 objectifs stratégiques de développement de la CA TLP définis dans ce contrat sont :

- 1- Favoriser l'attractivité économique vers un développement moins carboné
- 2- Améliorer le cadre de vie des habitants
- 3- Faire face aux changements climatiques : transition énergétique et mobilités
- 4- Favoriser les complémentarités des territoires interdépendants.

POLITIQUE RÉGIONALE BOURGS CENTRES

Dans le cadre des politiques contractuelles régionales 2022-2028, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie. Le service politiques contractuelles a accompagné trois communes, déjà bénéficiaires d'un contrat bourg-centre sur la période 2018-2022 pour élaborer un avenant à leur contrat (Lourdes ; Aureilhan ; Juillan).

Deux communes sont entrantes dans ce dispositif à compter de 2023 (Séméac, Odos).

CRÉATION D'UN FONDS DE CONCOURS CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

*3 dossiers ont
d'ores et déjà
été soutenus
dans ce cadre
dès 2023.*

Le service politiques contractuelles a travaillé à l'élaboration d'un règlement d'octroi de Fonds de Concours CA TLP dans le cadre du CTO 2022-28.

Celui-ci a été adopté lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023 et permet de soutenir, en contrepartie du financement régional, les projets relevant des thématiques suivantes :

- Equipements structurants bourgs-centres
- Maisons et centres de santé pluriprofessionnels
- Equipements sportifs d'intérêt territorial
- Equipements culturels et patrimoniaux structurants
- Accueil de la petite enfance
- Restauration collective

L'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES COMMUNES

12 communes ont bénéficié d'un accompagnement au cours de l'année 2023 pour l'élaboration de plans de financement ou de conseils en ingénierie financière : Tarbes ; Lourdes ; Aureilhan ; Séméac ; Odos ; Juillan ; Barbazan-Debat ; Lanne ; Ossun ; Aspin-en-Lavedan ; Bernac-Debat ; Lagarde ; Jarret.

Ce sont **22 dossiers** concernant plusieurs thématiques qui ont été suivis.



PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE

Le programme de l'Etat, « **Action cœur de ville** » (ACV) porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. Ce programme lancé en 2018, est prorogé par voie d'avenant pour la période 2023-26.

La CATLP est signataire de la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville Tarbes-Lourdes.

Le service politique contractuelles a coordonné l'élaboration et la validation de l'avenant ACV 2 Tarbes Lourdes pour la période 2023-2026.

Dans ce cadre il a organisé le Comité de Pilotage de validation le 11 juillet 2023 et préparé la signature de l'avenant qui a eu lieu le 21 décembre 2023 avec l'ensemble des partenaires.

LE PLAN AVENIR LOURDES

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées s'est engagée depuis 2021 à contribuer au **Plan Avenir Lourdes**. Le service Politiques Contractuelles assure le suivi et la coordination avec les services de la CATLP des opérations inscrites dans le PAL. Le service participe aux comités techniques et de pilotage organisés par la ville de Lourdes et la Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost.

APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI) DU PROGRAMME RÉGIONAL OCCITANIE FEDER-FSE+ 2021-2027

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est chef de file de l'ATI mis en œuvre sur son territoire dans le cadre de la priorité 5 du FEDER. L'ATI constitue l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale du FEDER et vise à répondre aux objectifs de rééquilibrage territorial.

Le service politiques contractuelles a organisé l'installation du Comité de pilotage ATI le 7 novembre 2023. Au fil de l'eau, le service a réalisé une prospection des projets potentiellement éligibles sur cette ligne de financement.

Suivi des subventions attribuées dans le cadre du CPER 2014-2020, volet Enseignement supérieur-recherche-innovation et de la contractualisation du CPER 2021-2027 volet Enseignement supérieur-recherche-innovation.

LE SUIVI DU CONTRAT DE PLAN ETAT- RÉGION 2021-2027

Volet Enseignement Supérieur- Recherche-Innovation

Le service Politiques contractuelles a assuré le suivi des subventions attribuées par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées pour les projets inscrits au CPER 2014-2020 au titre du volet enseignement supérieur – recherche innovation.

Le service a également assuré le suivi de la contractualisation des opérations du volet enseignement supérieur – recherche innovation du CPER 2021-2027, et l'approbation de la convention d'application pour le territoire des Hautes-Pyrénées lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023.



Signature Action Coeur de Ville - décembre 2023

EN RÉSUMÉ 2023, C'EST ...

- La rédaction du Contrat Territorial Occitanie (CTO) de la CATLP ;
- L'accompagnement à la rédaction de 5 contrats et avenants bourgs centres ;
- L'élaboration d'un règlement de Fonds de Concours dans le cadre du CTO ;
- L'élaboration d'un programme opérationnel commun CTO/CRTE 2022-2023 : 52 dossiers ont été inscrits en maquette sur les deux années (30 dossiers en 2022 ; 22 dossiers en 2023) Le montant des dépenses total est de 29 370 691 € HT. Le taux de financement moyen est de 40% ;
- la coordination de la rédaction de l'avenant Action Coeur de Ville Tarbes-Lourdes 2023-26 ;
- L'installation du comité de pilotage de l'Approche territoriale intégrées (ATI) de la priorité 5 du programme régional Occitanie du FEDER-FSE+ 2021-2027 ;
- Le suivi des subventions attribuées dans le cadre du CPER 2014-2020, volet Enseignement supérieur-recherche-innovation pour le Pôle Universitaire Tarbais et de la nouvelle contractualisation du volet Enseignement supérieur-recherche-innovation du CPER 2021-2027 ;
- Le suivi du Plan Avenir Lourdes via la participation aux comités techniques et de pilotage ;
- Un accompagnement en ingénierie financière pour 12 communes du territoire de la CATLP et 22 projets ;
- La recherche de financement pour 5 projets portés par les services de l'agglomération ;
- Le versement de subventions pour 5 opérations.



AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME

En 2023, les grands projets du service étaient :

La poursuite de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT);
L'évolution des documents d'urbanisme communaux en vigueur.

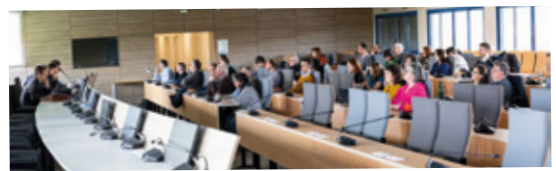
ÉLABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le document d'urbanisme stratégique par excellence. Il concourt à la mise en œuvre d'une planification à long terme (environ 20 ans), à l'échelle d'un grand territoire, qui prend appui sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). La Communauté d'Agglomération a prescrit l'élaboration du SCoT le 24 mars 2021, dans l'objectif de disposer d'un document d'urbanisme lui permettant d'asseoir les orientations d'aménagement et de développement à venir de son territoire. Le SCoT de la CATLP sera composé des pièces suivantes :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durables,
- un document d'orientation et d'objectifs (D.O.O.).



Les rencontres sectorielles se sont déroulées les 20, 21 et 22 mars avec les élus du territoire



Le temps d'échanges avec les partenaires associés à la démarche d'élaboration du SCoT le 4 avril.



Réunion publique à Juillan en juin 2023.

Le projet politique du SCoT : poursuite des travaux de co-construction du PADD

Les différents temps de travail organisés l'année précédente avaient permis de définir les axes stratégiques du projet politique, en mobilisant les élus du territoire afin de co-construire le PADD du SCoT. Plusieurs temps de travail et d'échanges ont de nouveau été organisés avec les élus du territoire, pour compléter le document et s'assurer de la correcte prise en compte de différentes thématiques. Une fois le contenu stabilisé, les élus de la CATLP l'ont partagé avec les partenaires associés à la démarche d'élaboration du SCoT le 4 avril 2023. En juin, les éléments de diagnostic du SCoT et les axes stratégiques du PADD ont été présentés au public, au cours de trois réunions publiques organisées sur les communes de Laloubère, Adé et Juillan. Le 12 juillet 2023, le PADD du SCoT a été débattu en séance du Conseil Communautaire. La tenue de ce débat avait pour objectif de permettre aux élus du territoire de disposer d'une 1^{ère} base, le projet politique, pour poursuivre les travaux d'élaboration du SCoT.

Les 3 axes du PADD sont :

- Conforter la CATLP comme entité majeure au sein de son territoire d'influence et de la Région.
- Faire de l'équilibre des territoires une condition de développement.
- Faire de la qualité de vie le leitmotiv de notre territoire.



L'avancée des travaux d'élaboration du SCoT

Si le travail sur le diagnostic territorial nourrit les réflexions relatives au projet politique, la définition de ce dernier a également permis d'entamer les premières rédactions du Document d'Orientations et d'Objectifs (D.O.O.) du SCoT. Dans le respect des axes stratégiques du PADD, le D.O.O. détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. C'est la composante réglementaire du document SCoT. Les premiers travaux ont permis d'une part, de

définir les scénarios portant sur les objectifs d'accueil démographique et de production du nombre de logements. Et, d'autre part, au cours du 2^{ème} semestre 2023, de poser les premières orientations en lien avec les thématiques paysage et cadre de vie, mobilités, eau et environnement, agriculture. Parallèlement à cela, la réalisation du diagnostic territorial se poursuit : le développement du territoire de la CATLP vient enrichir le diagnostic de nouveaux éléments, et l'évaluation environnementale met en évidence les premiers enjeux environnementaux qui se posent sur le territoire.

LA COLLABORATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AVEC LES PARTENAIRES

Le diagnostic agricole

Le diagnostic agricole, réalisé par la Chambre d'Agriculture des Hautes- Pyrénées, a été remis au mois de mars. Il s'est déroulé en trois phases :

- *l'analyse territoriale et spatiale de l'agriculture, avec le concours de la SAFER Occitanie pour l'approche foncière,*
- *l'analyse technico- économique des activités agricoles,*
- *l'approche prospective de l'agriculture au sein du périmètre SCoT.*

Le diagnostic agricole a été présenté aux élus, en novembre 2023.

La note d'enjeux et le porter à connaissance des services de l'État

Les services de l'État ont remis, au mois de février, la note d'enjeux. Ce document réalisé par les services de la Direction Départementale des Territoires des Hautes- Pyrénées fait état des politiques à mettre en œuvre sur le territoire concerné par le SCoT, et synthétise les enjeux à traduire dans le document d'urbanisme.

En mai 2023, Monsieur le Préfet des Hautes- Pyrénées a transmis au Président de la CATLP le « porter à connaissance ». Ce document informe la collectivité qui réalise le SCoT des textes législatifs et réglementaires à respecter, dans les différentes thématiques de l'aménagement du territoire, mais également des projets d'autres collectivités territoriales et de l'État dont il conviendrait de tenir compte dans le document d'urbanisme.

La note d'enjeux réalisée par l'association Nature en Occitanie

Au mois de février, l'association Nature en Occitanie a également transmis à la CATLP un « porter à connaissance » des enjeux de biodiversité identifiés sur le périmètre SCoT, accompagné de propositions d'analyse, afin d'enrichir l'évaluation environnementale du SCoT.

L'ÉVOLUTION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME COMMUNAUX (PLU)

Dans l'attente de la couverture du territoire par 3 PLUi **infracommunautaires** (le PLUi du Canton d'Ossun, déjà approuvé depuis mars 2022, mais aussi les PLUi couvrant les secteurs Sud et Nord du territoire qui seront prescrits fin 2024 début 2025), la CATLP accompagne également les communes dans l'évolution de leurs documents d'urbanisme en vigueur. En ce cas, et en concertation avec les communes concernées, elle conduit les procédures ainsi prescrites.

La révision allégée n°2 du PLU de Bordères-sur-l'Echez

Elle vise à faire correspondre le document d'urbanisme avec la réelle occupation de certaines parcelles par la communauté des gens du voyage, ce qui conduira notamment à classer en zone urbaine des parcelles relevant actuellement des zones naturelle et agricole.

La modification simplifiée n°5 du PLU de Bordères-sur-l'Echez

Il s'agit de rectifier une erreur matérielle relevée sur le règlement graphique et la modification de l'écriture de certaines dispositions du règlement écrit.

La modification simplifiée n°2 du PLU de Tarbes

La commune de Tarbes souhaitait faire évoluer son PLU en vue de supprimer l'emplacement réservé n°4, inscrit au PLU en 2014 au bénéfice de la commune pour le prolongement de l'impasse des Frères Lumières. Ce projet étant abandonné, il n'y avait plus lieu de maintenir cette servitude.

La modification simplifiée n°3 du PLU de Tarbes

La commune de Tarbes souhaitait faire évoluer son PLU en vue de permettre l'agrandissement des locaux appartenant à l'Association de Santé et de Médecine au Travail, sis avenue des Forges. Faisant face à de nouveaux besoins, l'ASMT souhaite aujourd'hui se développer et regrouper sur un même site l'ensemble de ses locaux.

La modification simplifiée n°2 du PLU de Poueyferré

Il s'agit d'adapter le règlement écrit et, plus particulièrement, l'article 11 relatif à « l'aspect extérieur des constructions » des zones urbaines « Ua » et « Ub », et leurs paragraphes traitant des toitures.

La modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Pé-de-Bigorre

Il s'agit d'autoriser sous conditions, d'une part, la construction d'annexes aux propriétaires de maisons d'habitation situées en zone agricole « A » qui ne sont pas exploitants agricoles ; et d'autre part, de l'autoriser sur la même unité foncière que la maison d'habitation existante.

La modification simplifiée n°4 du PLU d'Aureilhan

Cette modification vise à favoriser l'installation de projets de production d'énergies renouvelables, et notamment photovoltaïque, dans l'objectif d'accompagner la transition énergétique.

La modification simplifiée n°3 du PLU d'Orleix

L'objectif était notamment de permettre une instruction plus cohérente des demandes d'autorisation de construire, et une meilleure compréhension des règles écrites par les futurs pétitionnaires.

La CATLP accompagne les communes dans l'élaboration et l'évolution de leurs documents d'urbanisme. En ce cas, et en concertation avec les communes concernées, elle conduit les procédures ainsi prescrites.





EAU & ASSAINISSEMENT GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Sécheresse hivernale, nouvelle association de mots inédites. Le réchauffement climatique est bien là avec ses premières conséquences. Le service a déclenché dès le 23 février 2023 l'alerte sécheresse et il a déployé jusqu'en juin 2023 une batterie de mesures : campagne de prévention avec le service communication, distribution gratuite de mousseurs, recherche accrue des fuites sur tout le territoire, exercice de distribution de bouteilles d'eau etc. La mobilisation de tous les agents a été totale dans la gestion d'alerte et de vigilance.

SÉCHERESSE HIVERNALE

Gestion d'alerte inédite

Un contexte tendu : tous les voyants dans le rouge

Début 2023, un constat peu encourageant partagé par tous (Agence de l'Eau Adour Garonne, Préfecture, Météo France, BRGM) avec une concomitance des facteurs défavorables :

- Une entrée précoce en étiage - niveau des cours d'eau faible
- Un niveau d'enneigement très faible
- Des sols plus secs que la normale
- Des niveaux de nappe à 71% en dessous de la moyenne
- Des déficits de remplissage des réservoirs

Tous les voyants dans le rouge !

Mobilisation exceptionnelle : Déploiement du Plan Sécheresse

Objectif => Anticiper les restrictions et/ou coupures d'eau sur des communes de notre territoire en terme de gouvernance (cellule de crise) et d'actions sur le terrain.

→ Phase de préparation :

- Communication en lien avec l'appui essentiel du service communication de la CATLP
- Gestion des ressources
- Economies d'eau
- Distribution d'eau potable

→ Phase de crise :

- Communication
- Fonctionnement en crise

Au total ce sont 25 actions de prévention qui ont été proposées par les agents du service et qui ont été déployées entre février et juin 2023.

1 - COMMUNICATION	L'ensemble de ces points sera détaillé à tous les prochains conseils d'exploitation pour donner la visibilité aux élus sur le pb sécheresse et potentielle restriction/coupeure d'eau. -> FAIT
	Communication avec les services de l'Etat (ARS et DDT) -> FAIT
	Communication avec syndicats pérennes -> FAIT
	Récupérer des plaquettes d'information existantes pour les économies d'eau auprès d'organismes extérieur : Agence de l'eau, ARS, organismes de santé, ephad, et les diffuser par le biais des factures, sur le site CATLP, en mairie (bulletin municipal, panneaux d'information) -> FAIT Flyer avec factures et distribués
	Mettre un message d'information sur les économies d'eau en bas de nos signatures mails -> FAIT
	Volet communication : internet / radio / tracts / téléphones portables/ sites d'économies d'eau -> FAIT service communication chaque semaine sur site internet de la CATLP
	Prévention au niveau des gros consommateurs (courrier de sensibilisation) -> FAIT 54 courriers envoyés
	Connaître les coordonnées téléphoniques des usagers pour les alerter par SMS des restrictions d'usages ou coupeure d'eau (courrier de relance à ce sujet particulier) -> FAIT +15 000 courriers envoyés
	Identification les personnes à risques : dialysés,... -> en lien avec l'ARS
	Communication dans les écoles -> FAIT distribution de mousseurs à 2000 écoliers + intégration de ce volet dans le plan CLIMAT
	Communication sur la pose d'un récupérateur d'eau de pluie -> vu avec ARS -> problématique du moustique tigre empêchant cette action

2 - GESTION DES RESSOURCES	<p>Procédure avec les délégataires et prestataires : réunions faites avec les délégataires qui ont envoyés leur plan de gestion de crise + bilan des fuites -> FAIT exTarbes Sud -> débit de nuit de 43 m3/h en 2021 à 35-38 m3/h en avril 2023 (rendement de réseau de 69% à 76%)</p>
	<p>Récupérer le volume "défense incendie" des ouvrages en les remplaçant par des baches : 1ère réunion faite avec le SDIS avec 13 communes identifiées / 7 présentes / 3 RV sur place + relance aux autres communes + Communication faite auprès des DGS et secrétaires de mairie</p>
	<p>Suivi des niveaux de nappes et des ressources pour définition des niveaux d'actions : inventaire fait par système / équipement de suivi de certaines sources et certains réservoirs en cours + programmation d'un suivi des ressources au Sud</p>



Distribution gratuite de mousseurs économiseurs d'eau (jusqu'à 40% d'économie d'eau)

3 - ECONOMIES D'EAU	<p>Anticiper la campagne de contrôle des PI/BI avec SDIS -> FAIT (terminé avant le mois de juin)</p>
	<p>Anticipation des lavages réglementaires des réservoirs (en régie et en DSP) -> FAIT (terminé avant le mois de juin)</p>
	<p>Accentuer la recherche fuites en interne : => mobilisation de 2 agents sur cette mission => 12 fuites traitées en 1 mois => embauche d'un chercheur de fuite faite</p>
	<p>lancement d'un marché spécifique de Recherche fuites sur 100 km de réseau => sur TARBES : 27 fuites traitées au total entre février et mai 2023 (contre 48 fuites sur toute l'année 2022) => sur OSSUN : 10 fuites réparées entre février et mai 2023 (contre 9 fuites sur toute l'année 2022)</p>
	<p>Mise en place d'un REUTEBOX pour réutilisation des eaux usées après traitement pour les besoins de service de la station d'épuration d'Aureilhan actuels couverts par un forage (35 000 à 40 000 m3/an)</p>
	<p>Subventionner des réducteurs/ aérateurs de débit dits mousseurs pour les robinets d'eau => FAIT distribution aux communes</p>
	<p></p>





REUTBOX sur skid et conteneurisé

4 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	Achat de packs d'eau => lancement d'un marché pour l'achat de bouteilles d'eau pour 40 000 habitants avec une coupure de 15 jours (rappel : 3 l/jour/habitant) - Consultation faite mais infructueuse
	Livraison de packs d'eau : 1 semi au Nord et 1 semi au Sud du territoire -> FAIT pour rappel : 1 semi = 33 palettes soit 84 packs de 6 bouteilles par pack = 16 632 bouteilles
	Citernage d'eau -> Contact pris avec entreprise spécialisée

5 - DISTRIBUTION D'EAU NON POTABLE	Procédure pour desserte en eau brute sur les communes au sud (transicuves) -> FAIT
	Plusieurs exercices faits : SERE-LANSO / SEGUS / GAZOST / ST PE / ARAYOU-LAHITTE
	Pose des cuves d'eau brute : identification et protection des cuves / achat matériel -> FAIT

Crise COMMUNICATION	Rédaction des messages d'alerte avec 4 niveaux d'alerte : - alerte n°1 - prévention - alerte n°2 - info sur arrêté de restriction d'eau - alerte n°3 - risque de coupure - alerte n°4 - retour à la normale
	Rédaction du Classeur d'alerte - Procédures - Tableau de suivi des ressources - Distribution d'eau potable : procédure avec les délégataires et prestataires - Distribution d'eau non potable : par commune : coordonnées Maires et adjoint, localisation transicuves, localisation des hydrants - Coordonnées entreprises packs d'eau / citernage / autres - Liste matériels
Crise Fonctionnement	Encadrement cellule de crise en astreinte + doublement astreinte le weekend -> Passage au CSTvalidé
	Procédure en cas de restrictions d'eau sur Tarbes (identifications vannes de fermeture, distribution de bouteilles d'eau etc.) ou par commune, par secteur, par tranches horaires en fonction des abonnés sensibles

Le service de l'eau de l'agglo a, par ailleurs, été étroitement associé aux différentes réunions de crise en Préfecture et avec l'ARS.

LA FORCE DE L'AGGLO : MUTUALISATION DES MOYENS

La solidarité entre communes : Etude Ressources et maillages

L'étude sur les RESSOURCES (montant de l'étude = 226 000 € avec subventions Agence de l'Eau 50% et Département 20%) lancée dès 2021 va permettre la sécurisation en eau de nos territoires avec une meilleure valorisation des ressources disponibles et des maillages. Ces maillages sont désormais possibles grâce à une gouvernance unique et sous la responsabilité technique du service communautaire eau/assainissement/gestion des eaux pluviales qui mobilise les moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux.

A noter : les effets du changement climatique sont totalement intégrés dans cette étude.

Le compte rendu final a été réalisé au 1^{er} trimestre 2024 et présenté aux élus : **10 000 000 € de travaux** de sécurisation sont ainsi définis. Un nouveau contrat de progrès avec l'agence de l'Eau Adour Garonne en cours de négociation par les élus pour l'application de cette étude RESSOURCES, la deuxième à se mettre en place sur tout le bassin Adour Garonne.

Dès maintenant des travaux de sécurisation : poursuite des maillages

Des maillages sont déjà existants sur notre territoire notamment :

→ Côté nord :

- la desserte depuis l'usine de production de Bagnères de Bigorre vers l'ancien territoire de Tarbes Sud (Vielle Adour, Bernac-Dessus, Bernac-Debat, Allier, Barbazan-Debat, Saint-Martin, Momères, Salles-Adour, Horgues, Laloubère, Odos),
- Un maillage depuis Tarbes vers Ibos et un autre vers Bordères-sur-l'Echez,
- Et depuis 2022, la desserte d'Ossun depuis le syndicat de production d'eau potable PYREN'EAU

→ Côté sud :

- La desserte depuis Lourdes vers Jarret, vers Lugagnan-Ger-Geu, vers Aspin-en Lavedan, vers Adé, vers Bartrès, vers Poueyferré-Loubajac-Barlest,
- Les maillages internes CATLP entre Lourdes et l'ex Syndicat de Miramont (Julos, Bourréac et Escoubès), entre Lourdes et Lézignan, entre Arrodets-ez-Angles et Arrayou-Lahitte, entre Arrodets-ez-Angles et Ossun-ez-Angles, entre Omex et Ségus
- Le maillage entre le syndicat du Marquisat et Arrodets-ez-Angles

Nous assurons aussi la desserte en eau par maillage vers le syndicat de l'Arros, vers le syndicat Adour Coteaux et vers le syndicat du Marquisat.

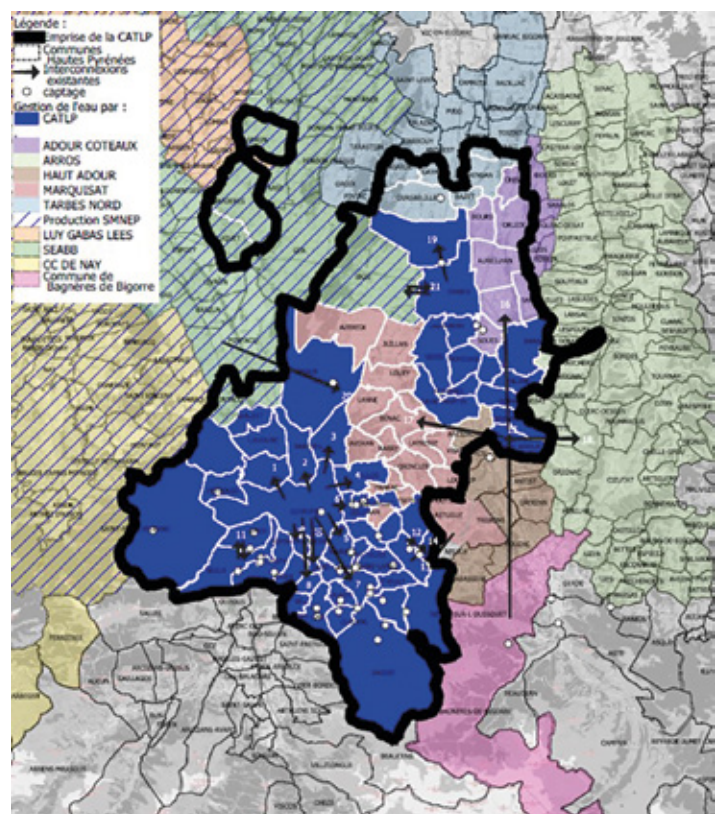
Particularités du territoire :

-> Des maillages existants

-> Au Sud :

Nombreuses communes avec
1 seul système de production
et de distribution

=> 1 captage / 1 commune



Sans attendre les conclusions de l'étude SUPRA, le service a d'ores et déjà lancé un nouveau maillage au niveau de Lugagnan entre la conduite des eaux du Neez et la conduite de la source Lacabessan pour un montant de 15 000 € HT. Cette opération permettra de sécuriser l'alimentation en eau potable de Lugagnan, Ger et Geu.

Par ailleurs, le service travaille à la desserte depuis les eaux de Lourdes pour la commune de Peyrouse depuis Poueyferré. Avant les travaux de maillage, le service va procéder au confortement de la conduite d'adduction sur la commune de Poueyferré sur 830 m pour un montant de 340 000 € HT. A noter que ces travaux vont être réalisés conjointement au renouvellement de la conduite principale de distribution de Poueyferré afin de limiter la gêne aux riverains (les deux conduites sont dans la même rue – rue des Pyrénées).



Limitier les pertes : agir sur le rendement des réseaux

Le rendement de réseau constitue LE paramètre indicateur de l'exploitation d'un service d'eau potable. C'est le rapport entre le volume d'eau consommé (par les usagers et pour le service) sur le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution (volume produit). Plus le rendement est élevé, moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués.

À la prise de compétence en 2020, le rendement moyen était de 68,4% avec de grandes disparités par système de distribution d'eau.

À noter que seule la commune de Tarbes dispose de prélocalisateurs permettant la recherche de fuite.

En 2020, 9 communes présentaient des rendements inférieurs à 50% dont 2 inférieurs à 20%. Ainsi, pour ces communes sur les 100 m³ dans le réseau de distribution moins de 20 m³ arrivaient au robinet des usagers !

Le service a proposé un Plan d'actions contre les fuites validé par les élus :

- amélioration de la connaissance du patrimoine avec notamment élaboration ou reprise des plans et intégration au SIG
- amélioration du fonctionnement (télésurveillance, renouvellement de compteurs, reprise de branchements), avec notamment : la mise en place de compteurs sur les bâtiments communaux non comptabilisés jusqu'ici / l'optimisation du

fonctionnement des réservoirs et château d'eau (gestion du trop-plein) / le remplacement des branchements en plomb.

- fortes campagnes de recherche de fuites avec réparations,
- renouvellement de linéaire de réseau en constante progression priorisé sur les tronçons en mauvais état.

Grâce au déploiement de ce plan d'actions, le rendement de réseau sur notre territoire est passé de 68,4% à 70,1%. Le nombre de fuites réparées sur notre linéaire de réseau (en régie ou en délégation) a été multiplié par deux depuis la prise de compétence : aujourd'hui nous sommes à **200 fuites** réparées par an (204 fuites en 2023) contre une centaine avant 2020.

En moyenne, une fuite est réparée tous les deux jours sur notre territoire.

La recherche et la réparations de fuite ont été particulièrement importantes sur les communes présentant des rendements faibles. Ainsi, il n'a plus de commune à moins de 25% de rendement. De 9 communes avec un rendement inférieur à 50%, il en reste 2 dont 1 est proche des 50%. **Il est à noter que le volume perdu sur ces 9 communes est passé de 306 000 m³ en 2020 à 79 800 m³ soit une économie d'eau perdue de 226 200 m³.** C'est quasiment la consommation en eau potable d'une commune comme **Bordères-sur-l'Echez**.

COMMUNE	Abonnés	Réseau (km)	ml/abonné	Rendement année 2020	Moyenne Rendement années 2022-23
ARRAYOU LAHITTE*	72	9,5	132	69%	50 %
ARRODETS-EZ-ANGLES	70	11,0	157	69%	80 %
ARTIGUES	12	5,5	460	79%	75 %
ASPIN EN LAVEDAN*	152	6,2	41	83%	77 %
BERBERUST LIAS	39	1,8	46	100%	93 %
BORDERES SUR L'ECHEZ	2 314	51,4	22	63%	79 %
CHEUST	54	1,3	24	34%	50 %
GAZOST	106	6,1	57	50%	83 %
GERMS SUR L'OUSSOUET	95	13,5	143	11%	29%
GEZ-EZ-ANGLES	17	1,6	92	100%	99 %
LEZIGNAN*	169	5,6	33	70%	56 %
LOURDES	8 995	71,9	8	80%	81 %
LUGAGNAN	91	2,0	22	92%	91 %
OMEX	119	5,7	48	75%	76 %
OSSEN	130	4,2	32	49%	63 %
OSSUN	1 131	25,9	23	49%	61 %
OSSUN EZ ANGLES*	46	2,7	59	82%	50 %
OURDIS-COTDOUSSAN	25	1,6	64	100%	94 %
OURDON	12	0,4	29	30%	81 %
OUSTE	34	1,2	35	31%	88 %
PEYROUSE	155	13,0	84	44%	47%
SAINT PE DE BIGORRE	248	41,2	166	48%	56 %
SEGUS*	139	9,2	66	90%	77 %
SERE LANSO	33	2,8	86	NC	77 %
SIAEP COTES DE BOURREAC ET MIRAMONT	256	18,0	70	82%	72 %
SIAEP TARBES SUD	6 426	246,0	38	71%	73 %
SIAEP TROIS VALLEES	1 895	93,3	49	77%	75 %
TARBES	13 486	218,1	16	78%	74 %
VIGER	75	1,7	22	16%	53 %

* ces communes présentent un rendement qui a baissé par rapport à 2020 : en effet, sur ce type de réseaux ruraux avec un volume consommé faible, le volume perdu dans une fuite s'en trouve amplifié et une fuite sur un branchement non trouvé suffisamment tôt impacte fortement le rendement.

En 2024, les efforts seront concentrés sur ces deux communes :

Pour PEYROUSE

le renouvellement de réseau d'eau potable sur plus d'1 km Chemin de la Peyrere et de la Coste permettra d'améliorer le rendement. En effet, ce secteur a été identifié comme étant vétuste et présentant une perte d'eau conséquente de 0,54 m³/h. De plus, cette antenne alimente 10 abonnés dont une exploitation agricole qui représente à elle seule 21% de la consommation de Peyrouse. Le montant des travaux est de 330 000 € HT et devrait être réalisé en 2024.

Pour GERMS-SUR-L'OUSSOUET

la situation reste toujours difficile. En effet, le réseau est fortement étendu, avec accès difficile impliquant une complexité accrue dans la recherche de fuite. Pour rappel, 7 fuites ont été réparées durant l'été caniculaire de 2022 dont 3 fuites sur le même branchement. Ces 3 fuites avaient provoquées la chute du 2/3 du niveau dans le réservoir de 60 m³ sur une nuit, et leurs réparations avaient nécessité 16h d'intervention d'astreinte pour la gestion d'un branchement long (220 ml).

À ce jour, l'ensemble du linéaire (13,5 km de réseau) a toutefois été inspecté permettant la réparations de 6 fuites en 2023. Des réducteurs de pression et des compteurs de sectorisation ont été installés pour faciliter cette recherche de fuite afin de continuer la politique de lutte contre les fuites.



Investissements sur l'avenir : les travaux sur les réseaux

Le service poursuit sa politique de travaux et notamment sur les réseaux (extension et renouvellement) :

Mandaté en € HT	EAU	ASSAINISSEMENT
année 2020	602 575 €	1 357 559 €
année 2021	815 999 €	1 823 069 €
année 2022	2 020 883 €	1 836 537 €
année 2023	1 404 518 €	1 012 025 €

Le niveau d'investissement en 2023 a été retardé par la problématique des sous-sol pollués. De nombreuses consultations et travaux associés ont été reportés sur le début de l'année 2024. Ainsi, au 1^{er} juillet 2024, les niveaux d'investissement sont plus importants que pour toute l'année 2023 :

En tenant compte des projections pour le 2nd semestre 2024 en terme de consultations de marchés publics pour travaux en cours et de celles prévues pour les travaux, le niveau d'investissement pour le second semestre sera aussi élevé que le 1^{er} semestre 2024. Le retard de l'année 2023 sera largement compensé.

Mandaté au 1 ^{er} juillet 2024 en € HT	EAU	ASSAINISSEMENT
	1 444 679 €	1 192 334 €

Au total, le montant investi cumulé 2020-2024 en eau et en assainissement est de **13.5 millions d'euros**. Pour rappel : le PPI élaboré en 2020 donne 60 millions de travaux à réaliser sur 10 ans. La dynamique actuelle permettra d'attente, voire de dépasser cet objectif d'investissement.

EN RÉSUMÉ :

En 2023, le service poursuit son travail de remise à niveau des installations et réseaux tant en exploitation qu'en investissements.

Les agents du service ont aussi démontré qu'ils pouvaient se mobiliser pour anticiper les effets du changement climatique. L'épisode de sécheresse hivernale de 2023 a heureusement pris fin grâce à une météo pluvieuse à partir de juin 2023. Toutefois, les actions engagées sont désormais incluses dans notre fonctionnement quotidien.

D'autres défis attendent le service dans les années à venir avec l'harmonisation des modes de gestion : la facturation et l'encaissement de nos 37 000 abonnés, la proposition d'un prix unique pour les branchements gérés par le service en exclusivité sur notre territoire, la reprise en régie de l'entretien du réseau sur les anciens territoire des syndicats de Tarbes Sud en eau potable et d'Adour Alaric en assainissement, le regroupement de contrats et toujours des investissements sur les ouvrages et réseaux (+ de 4 millions par an).



MOBILITÉ

Dans un contexte de transition vers une mobilité plus durable et inclusive, notre agglomération s'engage résolument à améliorer la qualité de vie de ses habitants à travers des initiatives novatrices et adaptées. Le présent rapport d'activité met en lumière les réalisations et les progrès réalisés au cours de l'année écoulée en matière de mobilités douces, de transport scolaire, et de délégation de service public pour le transport urbain.

Les objectifs fixés pour le service de transport et mobilités de notre agglomération sont conçus pour répondre aux besoins croissants de la population tout en respectant les engagements en matière de durabilité et d'efficacité.

LES MOBILITÉS DOUCES

Les mobilités douces, qui incluent la marche, le vélo, la trottinette et d'autres modes de transport non motorisés, sont de plus en plus promues dans les agglomérations pour diverses raisons : réduction des émissions de CO₂, amélioration de la qualité de l'air, réduction de la congestion routière et promotion d'un mode de vie sain. Ce rapport vise à présenter les actions entreprises par notre agglomération pour développer les mobilités douces, les résultats obtenus et les perspectives futures.

Développement des infrastructures cyclables

Le 30 mars 2022, les modalités de mise en œuvre du schéma directeur vélo ont été définies. Ce schéma prévoit la création et l'amélioration des infrastructures cyclables pour encourager l'usage du vélo sur notre territoire. À cette fin, des fonds de concours ont été mis en place pour aider les communes à financer les aménagements cyclables inscrits au schéma.

Aide à l'achat de vélos électriques

L'augmentation de l'usage des vélos électriques est en ligne avec les objectifs de développement durable de l'agglomération, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, désengorger les routes et améliorer la qualité de vie des résidents.

En mai 2022, instauration d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) et de vélos cargos. Cette aide, d'un montant de 200 €, est attribuée pour l'achat d'un VAE neuf de 2000 € maximum ou d'un vélo cargo, à condition que le demandeur réside dans une commune de la CATLP. En 2023, 218 aides ont toutes été versées, couvrant 45 communes de l'agglomération. L'enveloppe annuelle pour cette opération s'élève à 50 000 €. Cette opération sera reconduite en 2024 et permet de :

- Promouvoir l'utilisation des vélos électriques comme alternative aux véhicules motorisés.
- Réduire l'empreinte carbone des transports individuels dans l'agglomération.
- Encourager l'adoption de modes de transport actifs, tels que le vélo, pour une meilleure santé publique.



En 2023, 218 aides ont toutes été versées, couvrant 45 communes de l'agglomération.

Sensibilisation et promotion des mobilités alternatives

Des opérations de sensibilisation ont été menées auprès d'employeurs du territoire pour promouvoir les mobilités alternatives dans les déplacements professionnels et personnels. Parmi les établissements participants figurent la clinique de l'Ormeau, le pôle universitaire et la MSA.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Un service de transport scolaire efficace permet non seulement de garantir la sécurité des élèves mais aussi de réduire les congestions routières et les émissions de gaz à effet de serre. Ce rapport présente les initiatives mises en place pour améliorer le service de transport scolaire, les résultats obtenus et les perspectives futures.

Progrès significatifs en matière de sécurité, d'efficacité et de durabilité

État des lieux

Infrastructure et Ressources

- **Nombre de bus scolaires** : 70 bus scolaires opérant dans l'agglomération.
- **Stations et arrêts** : 400 points d'arrêts dédiés répartis sur l'ensemble du territoire.
- **Personnel** : 100 conducteurs

Initiatives Récentes

Infrastructure et Ressources

Optimisation des Itinéraires

- Révision des itinéraires : Les itinéraires ont été révisés pour réduire les temps de trajet et améliorer l'efficacité du service.
- Système de gestion de flotte : Introduction d'un système de gestion GPS pour suivre les bus en temps réel et optimiser les trajets
- Réduction des incidents : Diminution de 20% des incidents liés aux comportements inappropriés ou aux problèmes de sécurité.

Offre de service

Pour la rentrée scolaire 2022/2023, l'offre de service de transport scolaire s'est élevée à 60 lignes et 56 navettes intra-établissement, représentant 231 itinéraires et desservant environ 3500 élèves. Ce service comprend : 2556 élèves de la CATLP / 780 élèves de la Région Occitanie / 164 élèves de la Région Nouvelle Aquitaine. À cela s'ajoutent les 1000 élèves transportés sur le réseau urbain TLP Mobilités.

Couverture Géographique

Zones desservies : Le service couvre toutes les zones urbaines et périurbaines, avec des trajets vers les écoles élémentaires, collèges, lycées, IUT, Université ...

Fréquence des trajets : Des trajets sont assurés trois fois par jour, matin et soir, avec des horaires adaptés aux horaires scolaires et sur certain itinéraire cinq fois par jour

Réduction des Temps de Trajet

Temps moyen de trajet : Réduction de 15% du temps moyen de trajet grâce à l'optimisation des itinéraires.

Innovations Technologiques

Application de suivi : Développement d'une application mobile pour suivre en temps réel les bus scolaires, consulter les horaires et recevoir des notifications.



Budget et recettes

Le budget global des transports scolaires pour l'année 2022/2023 s'est élevé à **2 885 000 €**, avec une compensation de la Région Occitanie à hauteur de 1 990 000 €. Les recettes totales, qui s'élèvent à **2 993 779 €**, proviennent de plusieurs sources :

- Convention de coopération Région Occitanie : 1 990 000 €,
- Remboursement Région Occitanie élèves transportés par nos services : 254 705 €,
- Remboursement Région Nouvelle Aquitaine élèves transportés par nos services : 161 000 €,
- Dotation Générale de Décentralisation : 494 420 €,
- Inscriptions Familles : 93 654 €.

Règles d'accès et tarification

Tous les élèves peuvent avoir accès au transport scolaire, avec une prédominance de lycéens (50%), suivis de collégiens (40%) et d'élèves du primaire et autres (10%). L'instruction du droit au transport est réalisée par les services de la CATLP, qui attribuent aux élèves des cartes magnétiques de transports scolaires.

Les circuits de transports scolaires sont exploités par 11 transporteurs (dont 2 sous-traitants et 1 groupement de 4 entreprises) titulaires de marchés publics.

Sécurité et relation aux familles

Pour garantir la sécurité des plus jeunes, la CATLP a mis en place une obligation d'accompagnement pour les élèves de maternelle et de primaire. Cette mesure est réalisée en conventionnement avec les communes, qui se chargent du recrutement et de la gestion des accompagnateurs.

Communes desservies par les transports scolaires

Communes de la CATLP hors réseau urbain desservies par un itinéraire pour un établissement sur Tarbes et Aureilhan :

Aast, Adé, Allier, Arcizac-Adour, Arcizac-Ez-Angles, Aurensan, Azereix, Barbazan-Debat, Barry, Bazet, Bénac, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Escoubets-Pouts, Gardères, Gayan, Ger, Hibarette, Horgues, Juillan, Lagarde, Laloubère, Lézignan, Lourdes, Louey, Luquet, Momères, Orincles, Oursbelille, Pontacq, Ossun, Saint-Martin, Salles-Adour, Sarniguet, Séron, Tostat, Vielle-Adour.

Communes de la CATLP desservies par un itinéraire pour un établissement sur Lourdes :

Adé, Arcizac-Ez-Angles, Artigues, Arrayou-Lahitte, Arrodetts-Ez-Angles, Aspin-en-Lavedan, Averan, Barlest, Barry, Bartrès, Bénac, Berberust-Lias, Bourréac, Cheust, Escoubes-Pouts, Gazost, Ger, Geu, Jarret, Juillan, Julos, Juncalas, Lamarque-Pontacq, Lanne, Les Angles, Lézignan, Loubajac, Louey, Lugagnan, Omex, Orincles, Ourdis-Cotdoussan, Ossun, Ossun-Ez-Angles, Ossun, Ouste, Paréac, Peyrouse, Pontacq, Poueyferré, Saint-Créac, Saint-Pé-de-Bigorre, Ségus, Sère-Lanso, Viger.

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DE TRANSPORTS

La Société Keolis TLP a produit son rapport annuel d'activités sur l'exploitation du réseau des autobus urbains TLP Mobilités pour l'année 2023. Les principaux éléments chiffrés sont les suivants :

- **Effectif** : 126 ETP (dont 63 ETP de conducteurs chez Keolis TLP + 46 conducteurs chez des sous-traitants, soit un total de 108 ETP dédiés à la conduite),
- **Nombre de véhicules** : 69 véhicules (dont 25 appartenant à l'Autorité Organisatrice). Le parc comprend 13 véhicules de réserve (dont 10 appartenant à l'Autorité Organisatrice),
- **Nombre de voyages** : 2 513 492 voyages,
- **Nombre de kilomètres** : 2 232 336 km,
- **Coût total** : 11 367 533 €, H.T.
- **Contribution forfaitaire versée au délégataire** : 10 249 767 €, H.T.
- **Recettes commerciales du réseau** : 1 117 766 €. H.T.

Répartition des lignes

Le réseau TLP Mobilités s'articule autour de plusieurs types de lignes :

- 13 lignes régulières à Tarbes représentant près de 57% des kilomètres totaux,
- 3 lignes régulières à Lourdes générant 9% des kilomètres,
- 1 ligne interurbaine représentant 14% des kilomètres,
- 4 services scolaires assurés en car, représentant 5% des kilomètres totaux du réseau TLP Mobilités,
- 4 circuits gratuits en centre-ville pesant pour 5% de l'enveloppe kilométrique globale,
- 2 navettes saisonnières à Lourdes représentant 5% des kilomètres,
- Des services sur réservation (TPMR Handibus et Transport sur réservation) représentant 4% de l'offre kilométrique totale,
- 1 navette aéroport générant 1% des kilomètres
- Vélos électriques en libre-service : Des stations de vélos électriques accessibles à tous pour des trajets en libre-service.
- Vélos électriques en autopartage : Un service de vélos électriques partagés pour des trajets plus flexibles.
- Covoiturage : Promotion et facilitation du covoiturage entre habitants de la région



Les initiatives mises en place ont déjà montré des résultats prometteurs en termes de réduction de la pollution et d'amélioration de la qualité de vie.

Synthèse des Validations Billettiques 2023

En 2023, le système de billettique a enregistré un total de 2 513 492 validations. Voici quelques points saillants :

- **Comparaisons annuelles :**
 - +24% par rapport à 2022
 - +21% par rapport au contrat
 - +39% par rapport à 2018
- **Répartition par secteur :**
 - Tarbes : 78%
 - Lourdes : 13%
 - TL (Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées) : 9%
- **Poids des abonnements dans les validations :**
 - Tarbes : 82%
 - Lourdes : 57%
 - TL : 47%
- **Poids des abonnements gratuits dans les validations :**
 - Tarbes : 55%
 - Lourdes : 53%
 - TL : 31%



Synthèse des Recettes 2023

Les recettes pour l'année 2023 se sont élevées à 819 811 € H.T. Les comparaisons suivantes montrent l'évolution des recettes :

- +18% par rapport à 2022
- -2% par rapport au contrat
- +14% par rapport à 2018

La mise en place d'une nouvelle tarification, notamment l'abonnement jeune à 50€/an, a favorisé une transition des abonnements «scolaires» vers les abonnements annuels «jeunes».

Ces initiatives et événements ont contribué à renforcer le réseau de transport et à promouvoir une mobilité plus durable et inclusive au sein de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

EN RÉSUMÉ...

En poursuivant les objectifs fixés, nous visons à améliorer l'expérience des usagers, à promouvoir des pratiques de transport durable et à garantir une gestion efficace des ressources.

Le développement des mobilités douces est une priorité pour notre agglomération. Le service continue à investir dans ces infrastructures et à promouvoir ces modes de transport pour un avenir plus durable et sain pour tous les résidents.

En augmentant l'accessibilité financière aux vélos électriques et en renforçant les partenariats, l'agglomération continuera de promouvoir une mobilité durable et à améliorer la qualité de vie des résidents.

La CATLP continuera à investir dans l'extension du service, dans les technologies écologiques et les innovations, pour offrir un service de transport scolaire encore plus efficace et respectueux de l'environnement pour les années à venir.



PROMOTION TOURISTIQUE

Cette année 2023 a été une année riche avec notamment la relance de la commission Promotion du tourisme. De bons contacts ont été noués avec les offices de tourisme des territoires voisins, et notamment l'office de tourisme communautaire du Pays de Nay et l'office de tourisme Cœur Sud-Ouest d'Adour Madiran. Un partenariat de grande qualité a été créé avec la nouvelle équipe de l'office de tourisme de Lourdes.

L'office de tourisme intercommunal a diversifié sa promotion cette année en créant un support de promotion créé en interne pour valoriser les chemins d'intérêt communautaire de la vallée de Castelloubon, de Batsuguère et de Saint-Pé. Ce travail est la première pierre à une promotion plus large. Ce travail collectif a été mené en collaboration étroite avec les maires des communes et le service Espaces naturels de la CA TLP. Travaillé fin d'année 2023, la carte des sentiers de Castelloubon sera diffusée au début de la saison touristique 2024 et le livret de la vallée de Batsuguère a été rediffusé.

ANIMATIONS ORGANISÉES PAR L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL EN 2023

- *Randonnées de l'été* avec 6 sorties « Découverte du sentier karstique »
65 participants et 3 nocturnes avec 26 participants.
- *Visite de l'église* avec 43 jours d'ouverture sur l'été et 1285 visiteurs accueillis
- *Route de la transhumance* : 130 repas servis au Mousqué avec l'association Authenticité et Mission
- *Visite du village* et de l'église les mardis soirs de l'été avec une guide conférencière : 4 sorties et 92 participants

PROMOTION TOURISTIQUE ET COMMUNICATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL EN 2023

En 2023, la promotion est faite grâce à des parutions dans les différents guides été des journaux locaux :

- Une demi page dans le « guide été de la semaine des Pyrénées »
- 1 page dans le « guide été de la Dépêche du Midi »
- Double page + informations diverses dans la brochure « Aquiu que l'as » rédigée et conçue en partenariat avec les offices de tourisme de Lourdes, Luz, Cauteret et des vallées de Gavarnie : 30 000 exemplaires en version française, anglaise et espagnole.

Les éditions portées par l'OT intercommunal sont de plusieurs ordre :

- Guide touristique : 2000 exemplaires,
- Plan du village et carte et flyers de randonnées : 2000 exemplaires,
- Flyer « Randonnées de l'été » : 1000 exemplaires,
- Flyer « Saint Pé aux lanternes » : 1000 exemplaires,
- Brochure « Promenade dans le village » : 2000 exemplaires.

L'OT intercommunal anime aussi un site internet (20 000 connexions), une page facebook (3200 followers) et une page Instagram (990 followers).

PROJETS PORTÉS PAR L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL EN 2023

Refonte complète de circuit à la découverte du patrimoine de Saint-Pé-de-Bigorre créé en 2014 :

- Brochure de 12 pages détaillant le circuit et ses 14 points d'intérêt,
- 8 tables de lecture pour compléter les informations de la brochure et présentant les particularités patrimoniales des quartiers du village.



LES PROJETS TOURISTIQUES PORTÉS PAR LA CATLP

Le chemin de Lourdes

Un cheminement itinérant, d'une longueur de 110 km, entre vallons gersois, suivant l'Adour, rivière emblématique, forêts et coteaux, au départ de Nogaro jusqu'à Lourdes, tout en offrant une vue imprenable sur la chaîne des Pyrénées tout au long du parcours.

Pour permettre cette itinérance, une extension du GR 101 a été créée entre Maubourguet et Nogaro pour relier le GR 101 au GR 65 en partenariat étroit avec les comités départementaux de randonnée pédestre du 65 et du 32. Les haltes jacquaires de Saint Lézer et Azereix ont été créées. Les travaux seront terminés en septembre 2024.

Un atelier animé par l'Agence des Pyrénées a permis d'accompagner les communes et les territoires au développement de ce nouveau produit.

Une inauguration de cet itinéraire et des haltes jacquaires sera fait en mars 2025.

Pays d'Art et d'Histoire (Plan Avenir Lourdes)

Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » (VPAH) qualifie, depuis 1985, des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par **les habitants**, s'engagent dans une démarche active de **connaissance, de conservation, de médiation et de soutien** à la qualité architecturale et du cadre de vie.

La mise en œuvre du label repose sur un partenariat

entre l'État et les collectivités territoriales, formalisé, après attribution du label, par la signature d'une convention renégociable tous les dix ans.

S'appuyant sur une approche élargie et transversale des patrimoines, le label répond aux principaux objectifs suivants :

- **Etudier le territoire** par la réalisation de travaux de recherches qui contribuent à mieux éclairer les connaissances propres à son histoire et être utilisés dans le cadre des documents d'urbanisme ;
- **Mettre en valeur** les patrimoines bâtis, anciens et contemporains, les centres et les périphéries, les paysages, les savoir-faire et les patrimoines immatériels ;
- **Sensibiliser** aussi bien les habitants que les visiteurs, en particulier le jeune public qui bénéficie d'actions spécifiques ;
- **Dialoguer** avec les habitants, diffuser des publications et mettre à disposition des outils de compréhension et de médiation du patrimoine.

Cette démarche est en réflexion sur le prochain projet de territoire. Le label VPAH inscrira le projet de territoire au cœur d'une politique publique globale, en lien avec les enjeux culturels, urbains, sociaux-économiques, environnementaux, d'aménagement du territoire et de participation citoyenne.

Il fut au cœur de l'échange entre les commissions Promotion du Tourisme et Culture en septembre 2023.



Itinérance sur le gave de Pau

Tel est le projet porté en collaboration entre la CATLP et la Communauté de Communes du Pays de Nay pour permettre une navigation sur le Gave de Pau en toute sécurité. Une étude de faisabilité avait été portée en 2019 depuis Soulom jusqu'à Narcastet. Le périmètre retenu fin 2022 est depuis l'aval de Lourdes jusqu'à Narcastet. Des séances d'animations ont eu lieu en 2023 pour avoir une concertation entre tous les acteurs et permettre la mise en tourisme de cette navigation en toute sécurité.

Une étude spécifique sur la valorisation du bassin d'eaux vives au pont des Grottes est en cours par l'ADAC et le CAUE 65.





RÉSEAU DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES



Le Conservatoire Henri Duparc, service public d'éducation artistique, se donne comme principe premier la pratique et l'étude des arts musicaux et chorégraphiques, par l'exploration sensible et pluridisciplinaire des contenus, de toutes esthétiques, des arts de la scène et du spectacle vivant.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT EN COURS D'ÉLABORATION

Évolution des modalités de l'évaluation

Dès l'année scolaire 2023 - 2024, un principe d'évaluation commun sera mis en place.

Partenariats Education Nationale

Les enjeux plus spécifiques d'éducation artistique envers les publics éloignés de la culture sont une préoccupation première. Pour cela, en lien avec le partenaire Éducation Nationale, deux registres d'actions sont mobilisés : d'une part les actions de diffusion via les « *concerts scolaires* » et les « *Rencontres du territoire* » et d'autre part les dispositifs pédagogiques organisés sur le temps scolaire (Musiciens intervenants – Orchestres à l'école – Classes Cham & Chad).

Acquisition matériels, équipements

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information, du travail collaboratif, de l'intelligence collective sont à l'ordre du jour. La Collectivité a débloqué des financements afin d'équiper l'ensemble de l'équipe enseignante.

Logiciel pédagogique

Le réseau utilise le même logiciel de gestion pédagogique iMuse, le déploiement des fonctionnalités est toujours en cours et la mise en place d'un ENT est prévue pour la fin d'année.



Les Résultats 2023

En musique : 1 élève ont obtenu le Certificat d'Études Musicales, 2 le Diplôme.

En danse : 1 élève a obtenu le Certificat d'Études chorégraphiques.

EN RÉSUMÉ : 2023, C'EST

- *Le recrutement d'un directeur pour l'ensemble du Réseau des Enseignements Artistiques regroupant le Conservatoire et les 7 écoles de Musique.*
- *L'harmonisation des tarifs pour le public sur le réseau.*
- *L'acquisition d'ordinateurs portables pour l'ensemble des enseignants.*
- *La mise en place d'un fonctionnement intégré, au sein du réseau (administration, saison culturelle, budget, disciplines, régie technique...).*
- *Le renforcement des partenariats avec le Parvis, Théâtre et le partenaire Éducation Nationale*

Le Conservatoire compte en 2022, 1 254 élèves inscrits dont 1012 résidants dans l'agglomération.

NOUVEAUTÉS PÉDAGOGIQUES 2023

La Collectivité a décidé début 2023 de créer un « Réseau des Enseignements Artistiques », réseau regroupant le Conservatoire à Rayonnement départemental et les Écoles de musique communautaires. Pierre Gallier, nouveau directeur, a reçu pour mission d'harmoniser ce réseau en clarifiant son fonctionnement administratif et pédagogique. Pour cela, un projet pédagogique a été élaboré ; une homogénéisation des tarifs d'inscriptions a été adoptée et un nouvel organigramme est en cours de réflexion.

Actuellement :

- 1254 élèves dont 161 élèves (en IMS) et 129 élèves Orchestre à l'école
- 64 enseignants
- 1017 heures de cours hebdomadaires
- 1 à 2 productions pédagogiques par semaine
- 150 représentations pédagogiques (miniatures, classes ouvertes, concerts, concerts examens).
- 38 formations/master classes.

Perspectives pédagogiques

Dans un premier temps – par souci de cohérence - la direction du réseau a proposé aux élus de la collectivité qu'un traitement salarial identique soit appliqué aux professeurs des deux anciennes structures. L'Indemnité de Suivi et D'orientation (ISO) n'était appliquée qu'au Conservatoire, elle sera désormais étendue à l'ensemble du réseau pour un coût annuel de 20.000 €.

La nécessité d'un redécoupage des départements pédagogiques s'est également imposée : le nombre de ces départements (et donc des coordonnateurs de départements) est ainsi passé de huit à douze. Les coordonnateurs nommés auront la responsabilité de piloter et d'animer des départements comprenant l'ensemble des professeurs du réseau : Conservatoire & Écoles de Musiques communautaire.



FINANCES

Comptes administratifs 2023

Un budget 2023 construit dans un contexte difficile

Lors du conseil communautaire du 15 décembre 2022, les élus de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ont voté le budget primitif pour l'année 2023.

Le budget primitif 2023 se compose d'un budget principal et de 13 budgets annexes classés en 3 grandes catégories : les opérations économiques, la distribution de l'eau, l'assainissement et le Transport.

Tous budgets confondus,

Le budget total de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 123 658 529 €.

Le budget total d'investissement s'élève, en dépenses à 29 419 454 €, et en recettes à 29 666 603 €.

Le budget principal 2023 a été, quant à lui, voté en recettes et dépenses à hauteur de 103 153 055 €.

COMPTE ADMINISTRATIF EXÉCUTION DU BUDGET 2023

LE BUDGET PRINCIPAL

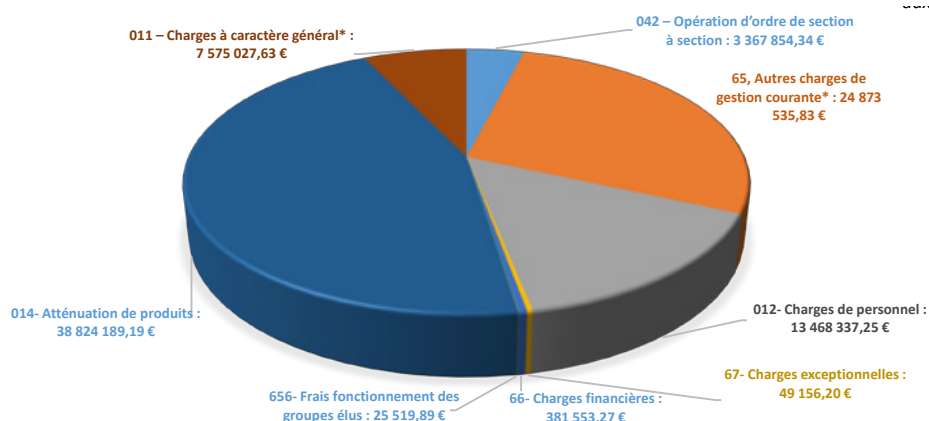
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2023, les dépenses de fonctionnement (rattachement compris) :

Budgété : 93 856 462,94 €

Réalisé : 88 571 203,77 € dont 610 385,04 €

soit un taux de réalisation de 94,37 %



La section de fonctionnement dégage, donc, un excédent de 5 539 318,04 €.

Ces recettes se composent principalement :

Des impôts et taxes pour 74 061 292,33 € ;

Des dotations et des participations pour 15 723 101,50 €. Outre le remboursement du FCTVA pour un montant de 27 501,29 €, les principales dotations et participations sont d'une part, la dotation d'intercommunalité pour 3 552 238,00 € et la dotation de compensation pour 8 319 079,00 € et d'autre part, les allocations compensations de la Taxe d'habitation et de la Cotisation foncière des entreprises pour un montant total de 2 912 827,00 €.

Des produits des services pour un montant total de 2 230 171,06 €. Ces produits proviennent essentiellement, de l'activité des services sportifs pour 570 911,21 €, des services culturels pour 232 564,35 €, des remboursements du personnel mis à disposition et de frais pour 1 397 513 €.

Le **reste des recettes** provient, des atténuations de charges pour 27 495,54 €, des autres produits des gestion pour 332 602,12 €, des produits exceptionnels pour 311 797,98 €, et des opérations d'ordre pour 1 422 974,96 €.

Ces dépenses se composent principalement :
Des atténuations de produits pour 38 824 189,19 €.

Ces atténuations comprennent le **reversement de l'attribution de compensation** (26 946 337 €) aux communes membres, le FNGIR - le fond national de garantie de la réforme de la taxe professionnelle - (11 628 364,00 €), des reversements de fiscalité pour un montant de 207 260,00 € (reversement compensation TVA dans le cadre de la compensation TH), et des dégrèvements de fiscalité pour un montant de 42 228,11 € (GEMAPI et TASCOM).

Des charges du personnel 13 468 337,25 €;

Des dépenses à caractère général pour 7 575 027,63 € y compris les rattachements pour 517 885 €;

D'autres charges de gestion courante pour 24 873 535,83 € y compris les rattachements pour 92 500,00 €;

Enfin les autres dépenses de fonctionnement se composent principalement, des **frais de fonctionnement des groupes d'élus** pour un montant de 25 519,89 €, des charges d'intérêts pour 381 553,27 €, des charges exceptionnelles (chap. 67) pour 49 156,20 €, et de l'amortissement des immobilisations et des cessions d'actifs (chap. 042) pour 3 367 854,34 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

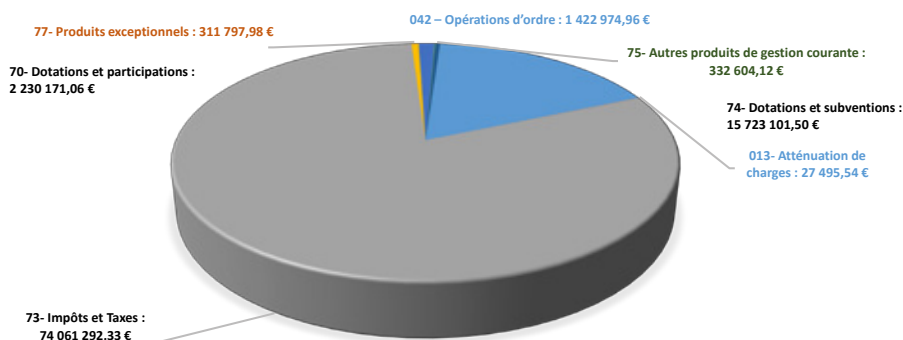
Pour l'exercice 2023, les recettes de fonctionnement :

Budgété : 93 755 231,00 €

(résultat n-1 soit 6 207 963,61 € non compris)

Réalisé : 94 110 280,34 €

soit un taux de réalisation de plus de 100,38 %



La section d'investissement présente donc un déficit d'investissement de 6 034 821,13 € auquel il convient d'ajouter l'excédent de l'exercice précédent soit 3 184 604,75 €, ce qui donne un déficit d'investissement cumulé de 2 850 216,38 €.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

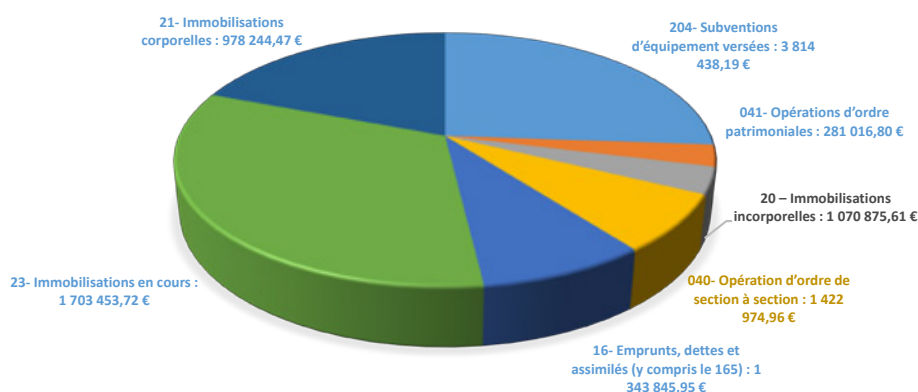
Pour l'exercice 2023, les dépenses de d'investissement :

Budgété : 20 662 020,21 €

Réalisé : 11 114 849,70 €

soit un taux de réalisation de 53,79 %

Reste à réaliser : 3 339 331,83 €



Ces dépenses se composent principalement :

Des dépenses d'équipement pour un montant de 7 567 011,99 €.

Les autres dépenses d'investissement sont liées **au remboursement du capital de la dette** pour 1 332 345,95 € et de cautions pour 11 050,00 € dans le cadre de la régie des aires d'accueil, au versement de l'avance au Syndicat mixte d'eau potable du Médouz pour 500 000 €, à des opérations d'ordre pour un montant de 1 422 974,96 € qui est la contre-partie des recettes de fonctionnement : amortissements des subventions perçues, neutralisation des subventions d'équipement versées et cessions d'actifs et des opérations patrimoniales pour 281 016,80 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

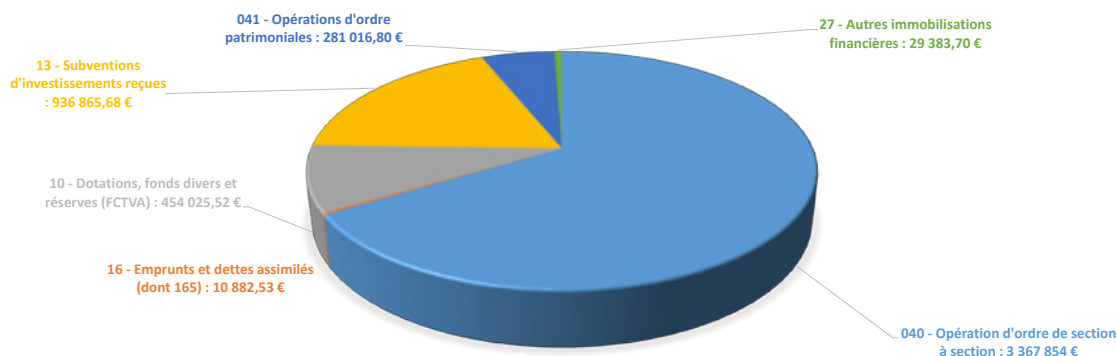
Pour l'exercice 2023, les recettes de d'investissement :

Budgété : 21 292 388,85 €

dont la reprise du résultat excédentaire n-1 de 3 184 604 €

Réalisé : 5 080 028,57 €

soit un taux de réalisation de plus de 23,86 %



Les recettes se composent principalement de **subventions d'investissement** perçues pour 936 865,68 € dont 494 538 € pour l'Usine, du FCTVA pour 454 025,52 €, des **cautions encaissées** pour 10 850 €, du **remboursement** par le SIMAJE et le SYMAT de la quote-part des emprunts non transférés pour 29 383,70 €, des **opérations d'ordre** pour l'amortissement et des **cessions de l'actif** pour 3 367 854,34 € et des **opérations patrimoniales** pour 281 016,80 €.



LES BUDGETS ANNEXES (BA)

(soumis à la tva, les montants sont exprimés HT)

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dispose de 10 budgets annexes : Hôtels d'entreprises, Coopérative l'Haricot Tarbais, Location des Téléports et location d'immeubles, Gestion de l'eau, Gestion de l'assainissement, Parc d'activités des Pyrènes, ZAC Ecoparc, ZA du Gabas et de St Pé, ZAC CAP Aéro, Aménagement du Parc de l'Adour.

BUDGETS ANNEXES 2023					
SECTION	DÉPENSES		RECETTES		RÉSULTATS BA
	BUDGETÉ °	REALISÉ*	BUDGETÉ	RÉALISÉ	2023
FONCTIONNEMENT	42 620 517,29 €	33 712 011,02 €	36 287 481,29 €	38 701 166,58 €	4 989 155,56 €
INVESTISSEMENT	36 119 766,86 €	6 690 797,25 €	36 200 937,85 €	9 714 932,09 €	3 024 134,84 €





LECTURE PUBLIQUE

Le réseau de lecture publique a poursuivi son développement : déploiement de l'action culturelle, création de nouveaux services numériques mutualisés avec la médiathèque départementale, préparation de la mise en place de la navette documentaire.



S'ADAPTER POUR SATISFAIRE AU MIEUX LES USAGERS

Le réseau de lecture publique a retrouvé et même dépassé l'activité d'avant covid : hausse des prêts aux usagers individuels et collectivités (écoles, services petite enfance, maisons de retraite) et accroissement du nombre de participants aux différents événements de notre programmation culturelle.



Quelques chiffres :

17076 usagers individuels dont 673 inscrits au titre d'une collectivité (écoles, associations)
2094 adhérents de plus qu'en 2022

495 000 documents prêtés dans l'année
(+10.5% par rapport à 2022).

Nombre de participants saison culturelle 2023 : **+ de 2000** pour 110 animations et événements.

ZOOM SUR...

LES ACTIONS 2023

La mise en œuvre d'une navette documentaire inter-établissements

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture signé entre la CATLP et la Drac Occitanie, le réseau de lecture publique s'est engagé à se doter d'un service de navette documentaire permettant la circulation des documents.

Réserver, emprunter, restituer les documents dans tous les établissements du réseau de lecture publique de la CATLP sera possible. Pour cela, un marché de service réservé à une entreprise à vocation d'insertion sociale et professionnelle a été passé. Il a été attribué à l'entreprise Récup'Action 65.



Focus sur deux événements phares de la programmation culturelle qui ont remporté l'adhésion du public

Deux manifestations itinérantes ont lieu chaque année dans une commune différente de la CATLP : la Fête du jeu et Partir en Livre.

La **fête du jeu**, manifestation créée à l'échelle internationale, a eu lieu à Lourdes au Palais des congrès. Organisée par la ludothèque d'Entrée de jeu, son objectif de faire découvrir la diversité du jeu à tous les publics mais aussi de nouer des liens avec les acteurs de proximité a été atteint avec succès. 20 partenaires et 400 participants de tous âges ont profité des jeux proposés et des conseils de spécialistes sur l'ensemble des stands.

« **Partir en livre** » a pour but de mettre en valeur le livre jeunesse et de sensibiliser les jeunes et leur famille à la créativité de ce secteur de l'édition. Initié par le Centre National du Livre, cet événement permet la rencontre entre les jeunes et les auteurs / illustrateurs jeunesse pour rendre le livre accessible et vivant. Deux journées ensoleillées dans le parc de l'ECLA à Aureilhan ont permis à 500 jeunes et leurs familles de découvrir, jouer, créer et décrire sur le thème de la liberté.



NOUVELLE MÉDIATHÈQUE

Future médiathèque d'agglomération / L'Atelier d'architecture King Kong a dévoilé le projet de la future médiathèque à l'occasion des Journées du Patrimoine dont le thème « Patrimoine vivant » était particulièrement indiqué pour évoquer la réhabilitation du bâtiment 111, fleuron du patrimoine industriel tarbais.

NUMÉRIQUE

Convention avec la Médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées pour le développement des ressources numériques sur le territoire

Des réunions de travail ont eu lieu entre la direction du réseau de lecture publique de la CATLP et les instances du Conseil Départemental le 15/02/2023 afin de mutualiser l'ensemble des ressources numériques proposées par les deux collectivités.

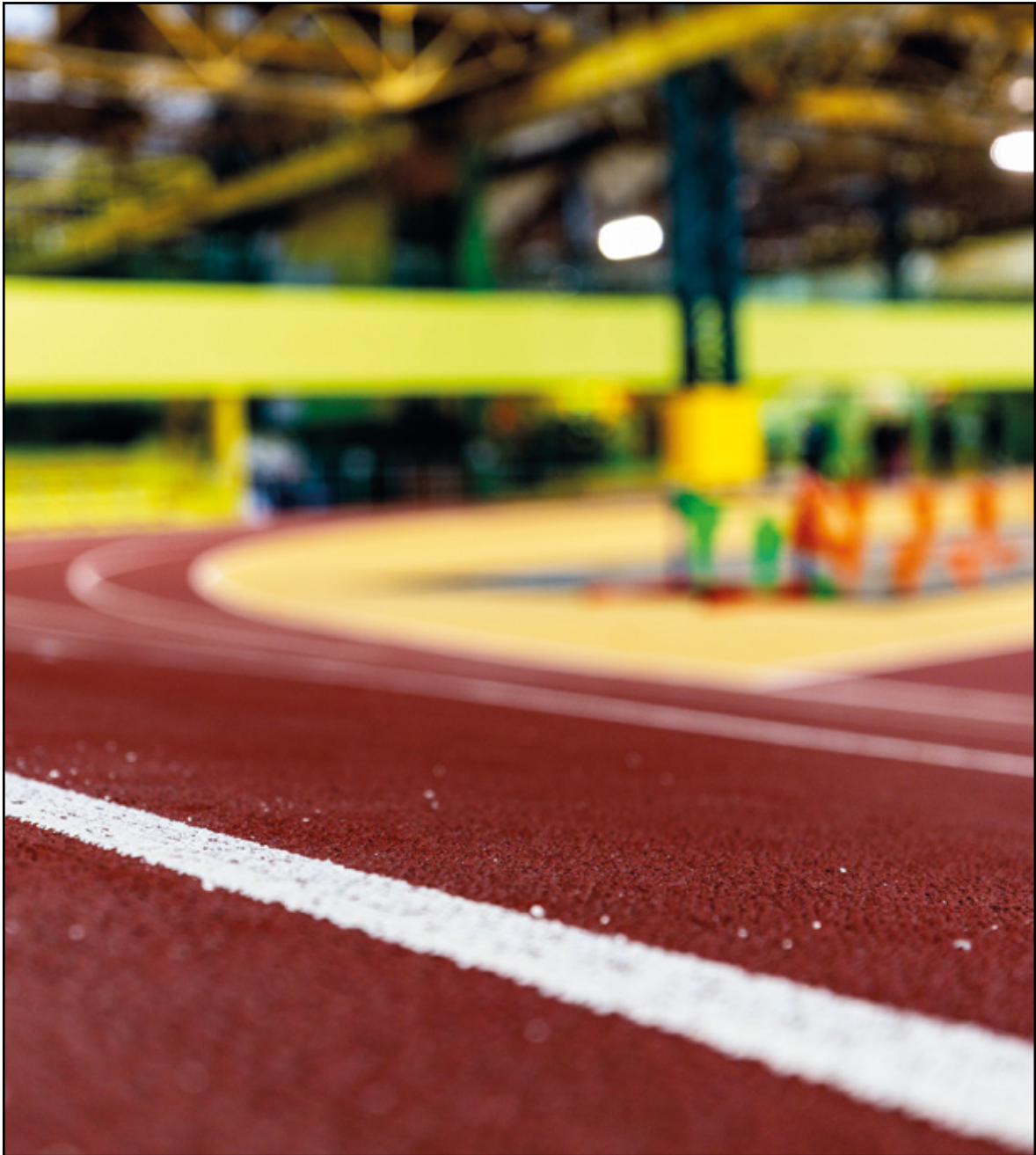
Le principe général : offrir à tout inscrit d'une bibliothèque sur le département des Hautes-Pyrénées, l'accessibilité aux ressources numériques de cinéma, presse, auto-formation, livres et actualités via la plateforme « mamediathequenumerique65.fr ». Cette plateforme, créée par le Conseil Départemental, agrège ces ressources afin que les usagers des différentes bibliothèques du territoire se connectent gratuitement via le site internet du réseau de lecture publique de la CATLP ou celui de la médiathèque départementale et profitent d'une offre culturelle disponible 24h/24.

EN RÉSUMÉ : 2023, C'EST

Une fréquentation croissante des établissements du réseau de lecture publique tant pour l'emprunt des documents que pour la participation aux événements culturels

La mutualisation des ressources numériques avec la médiathèque départementale des Hautes-Pyrénées

La collaboration avec l'Atelier King Kong, lauréat du concours pour la réhabilitation du bâtiment 111 de l'Arsenal



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

TOUJOURS PLUS HAUT

L'USINE DES SPORTS

Le complexe multisports, situé au sein de l'ancien Arsenal de Tarbes, a été inauguré le 29 avril 2022. Les pôles sportifs ont eu une activité importante comme en attestent les informations ci-dessous :

L'USINE DES SPORTS ESCALADE

Fréquentation :

16227 entrées uniques adultes ont été répertoriées au sein de l'usine escalade dont 7534 nouveaux membres ont été enregistrés au cours de cette année 2023.

Compétitions :

- Championnat régional de blocs 7 et 8 janvier 2023
- Championnats académiques UNSS d'escalade : 5 avril 2023
- Championnat régional de vitesse : 11 novembre 2023.

L'évènement phare de l'année aura été les **championnats de France séniors** de difficulté d'escalade en juin 2023 avec la présence de 1000 personnes pour les finales.

132 enfants ont été accueillis lors des 5 semaines de stages organisées pendant les vacances scolaires.

L'USINE DES SPORTS ATHLETISME

1 stage de la ligue occitanie a eu lieu sur le pôle athlétisme de l'Usine des Sports du 24 au 27 octobre 2023 avec 50 athlètes et 15 encadrants.

3 épreuves de la ligue (épreuves combinées, individuelles) se sont déroulées dans l'enceinte sportive.

« TERRE DE JEUX 2024 »

Dans le cadre de la labellisation de la collectivité « Terre de jeux 2024 » une rencontre inter-école a eu lieu les 20 et 21 juin au sein du Complexe.

800 enfants provenant des écoles de la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées ont pu pratiquer différents sports tels que l'athlétisme, le basket, l'escalade et le handball sur 4 demi-journées.



Championnat de France

TERRE
2024
DE JEUX



LES PISCINES DE L'AGGLOMÉRATION

Fréquentation annuelle

257 092 utilisateurs

Centre nautique Paul Boyrie

132 656 utilisateurs

Scolaires : 32 689 / Public : 73 506 / Clubs : 26 461

Piscine Tournesol

33 234 utilisateurs

Scolaires : 18 152 / Clubs : 15 082

Complexe aquatique de Lourdes

91 202 utilisateurs

Scolaires : 17 779 / Public : 55 693 / Clubs : 15 603
Espace bien-être : 2 162

LE CENTRE NAUTIQUE PAUL BOYRIE, TOURNESOL (TARBES), & LE COMPLEXE AQUATIQUE DE LOURDES.

Le Centre Nautique Paul Boyrie, la piscine Tournesol et le complexe aquatique de Lourdes sont gérés par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Ces équipements éducatifs, sportifs et de loisirs drainent un large public individuel, scolaire, universitaire et associatif venant des communes qui composent l'espace communautaire.

Les équipements aquatiques de la collectivité sont mis à disposition pour tous les publics. Ces structures font l'objet d'une attention toute particulière au niveau de leur maintenance, gestion et modernisation afin d'assurer confort, plaisir et qualité d'accueil pour le plus grand nombre.

Elles offrent une large gamme d'activités qui prend en compte la natation scolaire de l'école maternelle à l'université, la natation sportive (natation synchronisée, natation sportive, waterpolo), le sauvetage, le triathlon, la plongée sous-marine, le canoë-kayak, ainsi que la pratique d'activités de prolongement (bébés nageurs, activités aquatiques..).

Les faits marquants

Au centre Nautique Paul Boyrie, la mise en place de l'activité bébés nageurs et d'animations ponctuelles par les MNS : journée prévention de la noyade, septembre en or, octobre rose, novembre, téléthon, ainsi que big aqua Friday chaque 1er vendredi du mois.

Des rencontres du championnat de water-polo ont eu lieu toute la saison tout comme des compétitions régionales de la Fédération Française de Natation. Une épreuve nationale de la Fédération Française de Secourisme et de Sauvetage s'est déroulée du 14 au 16 avril 2023.

Au complexe aquatique de Lourdes, deux compétitions ont eu lieu :

- 05/03 : meeting qualificatif régional, niveau départemental
- 11/11 : inter club du 65 et du 32, toutes catégories, en départemental

1 aquathlon a été organisé là aussi dans le cadre du « label Terre de jeux 2024 » avec Athlé 65 le week-end des 10 et 11 juin 2023.

LA MAISON DE L'ESCRIME

10 stages ont été effectués pendant les vacances scolaires.

Les championnats d'Occitanie M15 ont eu lieu le samedi 10 décembre 2023.

LA MAISON DES ARTS MARTIAUX

Cette structure a permis l'organisation de 8 stages de karaté et 9 entraînements départementaux pour le Comité Départemental de judo.

Un moment important de l'année : la venue de Frédéric DEMONTFAUCON 7^e Dan, 3^e aux jeux olympiques de SYDNEY (2000), champion du monde (2001) triple champion d'Europe et actuellement responsable de la formation au sein de la Fédération Française de Judo. Il a fait bénéficier, les 4 et 5 mars 2023 de son expertise à de nombreux judokas de la région Occitanie.



Entraînement de la délégation chinoise (Terre de Jeux 2024)

L'HIPPODROME DE LALOUBÈRE

Ce champ de courses a été le théâtre de sept réunions télévisées avec enjeux en 2023 : 4 de niveau national et 3 de niveau régional.

Cet équipement abrite un parcours qui comprend 9 trous. Une convention de gestion du site est mise en place avec la commune de Laloubère pour définir une répartition des tâches.





ENVIRONNEMENT

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a pour compétence la « Protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » qui comporte essentiellement les thèmes suivants : la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, l'élimination des déchets ménagers et assimilés, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI).

SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE :

La CATLP intervient sur ses propres bâtiments par le biais de diagnostics du bâti, sur les installations climatiques mais également par un suivi de ses consommations.

La CATLP a 13 points de livraisons de gaz naturel pour 3,9GWh de consommation (source DEEPKI) et 117 points de comptage d'électricité pour 5GWh de consommation (source DEEPKI).

Pour renforcer le suivi des consommations de la CATLP et des 86 communes membres et apporter des conseils dans le domaine de l'énergie, Simon Borrell, Conseiller en Energie Partagé (CEP) a débuté ses missions au sein du service Environnement le 1er septembre 2022. Ce poste est financé par l'ADEME. Trois clubs énergies supplémentaires ont vu le jour sur les sujets suivants : le photovoltaïque, les réseaux de chaleur et la loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables).

Après régularisation des fournisseurs d'énergies sur différents sites, nous avons consommé en 2023 8950 MWh, soit 2020 MWh de moins par rapport à 2022 (-22% de consommations) pour un coût global de 2163 k€, supérieur de 329 k€ par rapport à 2022 (+15% de coûts).

Les actions principales qui ont permis de réaliser cette baisse de consommations sont :

- Non-réouverture de la piscine Michel Rauner ;
- Pas de chauffe de la salle d'escalade à l'usine des sports ;
- Retardement du début de la saison de chauffe et blocage de la consigne de température à 19°C ;
- Retardement du début de la saison de rafraîchissement et blocage de la consigne de température à 26°C.

En sus, le CEP assure des conseils aux communes, de la sensibilisation aux collectivités par le biais de clubs énergie et de la population, en 2023 par des soirées d'économies d'énergie.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

La CATLP est rattachée par convention au réseau régional de mesure de la qualité de l'air qui est géré par ATMO Occitanie. Le territoire compte deux stations « fixes » : une à Tarbes et une à Lourdes

En 2023, la qualité de l'air a été globalement bonne sur Tarbes, Lourdes Pyrénées. Les concentrations en particules en suspension PM10, en particules fines PM2,5, en dioxyde d'azote NO2 et en ozone O3 sont en diminution par rapport à 2022. L'ensemble des seuils réglementaires relatifs à la protection de la santé sont respectés en situation de fond à l'exception de l'objectif de qualité fixé pour l'ozone qui a été dépassé pendant 2 jours.

En outre, nous avons été touchés par 5 épisodes de pollution, tous étaient liés aux particules en suspension PM10.

ELIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis le 31 janvier 2017, la CA TLP a transféré sa compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » au SYMAT. Le SYMAT adhère au Syndicat Mixte départemental de Traitement des Déchets (SMTD65) qui exerce la partie « traitement » de la compétence.

En 2023, 66 376 Tonnes (T) ont été collectées, 26 543 T d'ordures ménagères et de déchets assimilés (39.99%) et 39 833 T de collectes « séparées » (60.01%) ; ce tonnage est réparti de la façon suivante : 8 687 T (21.81%) de multi matériaux (papiers et emballages), 4 177 T (10.49%) de verre, 48 T (0.12%) de biodéchets et 26 921 T (67.58%) d'encombrants et de déchets portés en déchèteries.

Les faits marquants pour 2023 sont :

- le report des travaux sur la déchèterie d'Aureilhan du fait que de la compensation écologique de la zone humide ne soit pas encore validée. Les travaux débuteront en 2024 dès cette validation faite.
- la remise en état des déchèteries de Tarbes Nord, Horgues et Juillan et la restitution aux propriétaires,
- la réalisation de la phase test de collecte des biodéchets sur une zone des villes de Tarbes Aureilhan et Séméac avec des résultats positifs. Les élus du SYMAT ont validé le déploiement de cette collecte au terme de la phase test pour l'année 2024.

La CATLP vote la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et, depuis l'instauration de la redevance spéciale, les exonérations pour les producteurs de déchets non ménagers qui en font la demande. En 2023, les collectes d'ordures ménagères ont été comptabilisées de manière réelle dans nos 86 communes via la TEOMI (TEOM Incitative).



LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Energie Territorial (PCAET), adopté en septembre 2020, vise deux objectifs : l'atténuation (limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)) et l'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire. Il comporte des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES et d'adaptation du territoire. La SPL Agence Régionale Energie et du Climat d'Occitanie (anciennement ARPE) nous a accompagné depuis 2017 dans l'élaboration de ce document.

Un exemple d'actions en 2023 :

- L'installation de capteurs automatiques de pollens :

La CATLP a demandé à la société Lify Air d'assurer le déploiement de la solution technique numérique « Live Pollen » (application sur smartphone gratuite) par la pose de 5 capteurs sur notre territoire. Cet outil permet la mesure en continu et la discrimination des différents pollens présents dans l'atmosphère. Ces informations remontent gratuitement sur une application sur smartphone et un site internet pour que la population allergique puisse prendre son traitement au moment le plus opportun. Il y a eu 12 600 connections à cette application depuis son lancement en mars 2023.



GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

La GEMAPI est une compétence transférée aux EPCI FP depuis le 1er janvier 2018. Selon l'article L 211-7 du code de l'Environnement, elle consiste en l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1), l'entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau (item 2), la défense contre les inondations (item 5) et la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8). Depuis 2019, la CATLP a transféré la compétence GeMAPI à quatre syndicats représentant nos quatre bassins versants : Adour et affluents (dont l'Arros en 2020), Gabas, Gave de Pau amont et Gave de Pau aval ; nous restons compétents sur l'item n°5 pour le Gabas. 2023 nous a permis d'étudier ces différents bassins et leurs fonctionnements et de réaliser des travaux notamment d'entretien « courant » ou de travaux de « réparation » suite aux crues.

La CATLP perçoit la taxe GeMAPI, basée sur 4 taxes : foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation pour les résidences secondaires et cotisation foncière des entreprises.



tarbes lourdes pyrénées
Communauté d'agglomération

Ne soyez plus surpris par les pollens

Téléchargez l'application gratuite LivePollen et profitez d'une information mesurée en temps réel



Live Pollen®

Téléchargez sur l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play



La santé environnementale : un enjeu majeur pour le bien-être de nos habitants



GENS DU VOYAGE

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) exerce la compétence obligatoire en matière des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil (aires permanentes, aire de grands passages, aire tampon). La CATLP participe à l'élaboration et au suivi du schéma départemental d'accueil et d'habitat du voyage (2018-à ce jour), élaboré conjointement par l'Etat et le Département, dont l'objectif majeur est l'accompagnement à la sédentarisation des gens du voyage.

QUELQUES DONNÉES

Chiffres clés pour les 6 aires d'accueil en télégestion en 2023 :

Nombre de jours d'occupation des 6 aires en télégestion : 32 339

Recettes d'occupation : 18 182 €

Recettes consommation d'eau : 21 260.78 €

Recettes consommation d'électricité : 51 676.06 €

Bilan des occupations illicites sur le territoire de la CATLP :

Nombre de campements illicites : 54

Nombre de caravanes : 991

Nb moyen de caravanes/campement : 18

Coût des travaux défensifs : 53 235 €

Durée moyenne de séjour : 39 jours

Montant consommation en eau : 3 407 €

Montant déchets collectés : 26 046.29 €

Total de 82 688.29 €

(pour rappel, en 2022 : 109 117.57€)

Le bilan des occupations illicites, bien qu'encore préoccupant, se stabilise.

Le coût des travaux diminue au fil du temps, car les espaces sont de mieux en mieux protégés, avec du matériel adapté, tant par la CATLP que les particuliers.

Le montant des déchets a diminué en raison du fait qu'il est moins souvent mis de bennes et davantage de bacs plus petits, ce qui est moins incitatif pour les entreprises locales proches de ces campements illicites, d'y jeter leurs déchets professionnels.

À noter que le montant des consommations électriques n'est pas connu, puisque les campements illicites sont branchés illégalement sur le réseau Enedis ou chez des particuliers.

GESTION DES ÉQUIPEMENTS

La CATLP gère **6 aires d'accueil** situées à Bordères-sur-l'Échez (Django Reinhardt), à Laloubère (le Moulin), à Odos (le Galopio), à Soues (les Rives de l'Adour) et à Tarbes (Las Gravettes et Pont de l'Alstom).

1 aire de grands passages, chemin de Las Gravettes, à Tarbes, depuis 2013, d'une capacité actuelle de 100 caravanes, destinée à l'accueil de grands groupes de missions évangéliques entre autres, de 30 à 150 caravanes, du 1^{er} avril au 31 octobre, sur une durée d'une à deux semaines.

1 aire tampon de Lespie, à Ibos, route d'Azereix. Cette aire (non équipée de sanitaires), ouverte depuis octobre 2018, ayant une capacité d'accueil de 40 ménages, mais sous occupée, puisque la moyenne est de 10 ménages, a la vocation principale d'accueillir, des familles qui ne souhaitent pas résider sur des aires d'accueil, principalement pour des raisons financières.

12 terrains familiaux, à Séméac en conformité avec le schéma départemental. Les travaux ont débuté au deuxième semestre 2022. L'entrée dans les lieux par les ménages a eu lieu en septembre 2023. Chaque parcelle de 350 m² environ, dispose d'un local de 25 m², comprenant une pièce de vie, avec cuisine, des sanitaires, un poêle à bois. Fin 2023, le bilan est encore mitigé, en raison de la difficulté des locataires à s'acquitter de leurs dettes concernant les loyers et du retard pris par nos partenaires, pour les dossiers de la CAF.

Observations particulières :

- **Aire d'Aureilhan** : dégradée et occupée de façon illicite, construction d'extensions non autorisées, par les occupants. En raison d'une situation de dangerosité sur l'aire, due aux multiples dégradations et aux auto-constructions des occupants, un arrêté de fermeture a été pris et affiché le 5 avril 2022, des travaux de première urgence ont permis de sécuriser les lieux et de réduire la dépense en eau. Il est prévu de transformer cette aire en terrains familiaux en 2024 avec la mise aux normes de sécurité de chaque extension auto-construite, l'installation de compteurs individuels de comptage des fluides, et le contrôle du bon agencement et fonctionnement de chaque auto-construction.

- **Aire d'Ibos** : complètement dégradée en été 2016 alors qu'elle avait été entièrement rénovée, elle est actuellement occupée par un groupe familial sans droit ni titre. La transformation en terrains familiaux est envisagée, à l'instar de celle d'Aureilhan à une date ultérieure non encore fixée.

ÉQUIPEMENTS EN PROJET :

1 aire d'accueil Sud, pour être en conformité avec le schéma départemental. La difficulté pour la CATLP est actuellement de trouver un terrain, dans le sud du département.

LES PRESTATAIRES :

Pour la gestion des aires d'accueil :

Depuis 2013, la CATLP fait appel au prestataire **VAGO** (33260 La Teste De Buch). Le dernier marché annuel, terminé fin février 2022 a été suivi d'un marché d'un an reconductible 3 fois, avec le même prestataire VAGO, pour un montant annuel de la tranche ferme de 395 923 € TTC, ce qui correspond à un montant de 6 €/jour/ménage avec une intervention de 24h/24, 365j/365. La tranche concernant les terrains familiaux, affermie fin 2023, est de 38 802 €/an, soit 8,86 €/j/terrain familial.

Prestation technique/entretien

Procéder aux entrées/sorties des résidents sur les aires y compris sur les terrains familiaux, l'entretien des espaces verts (tontes, taille, soufflage des feuilles), l'enlèvement des déchets (encombrants, déchets enlevés à la pince, déchets de brûlage aux alentours des aires, d'excréments), réparation des diverses pannes électriques ou de plomberie, nettoyage des éléments d'assainissement (puisard, pompes de relevage, réseau d'assainissement), dératisation, rénovation (peinture, pose de panneau de polycarbonate, faïence, volige, trous dans l'enrobé), nettoyage au karcher des espaces

Prestation administrative et gestion

Encaisser l'argent des consommations des fluides et de la taxe journalière et reverser au Trésor Public, établir les fiches d'enregistrement, réaliser les tableaux de statistiques d'occupation et d'entretien, établir les attestations à l'attention des services sociaux, ainsi que les factures à la demande des usagers, aider à résoudre les conflits avec les usagers, rappeler le règlement intérieur, rédiger les courriers et les distribuer

Grâce au travail de suivi par le prestataire **VAGO** et la CATLP, le montant des travaux sur les aires d'accueil est en diminution. En revanche, sur les aires qui ne sont pas en gestion par notre prestataire **VAGO**, le coût d'entretien nécessaires et les consommations de fluides ne diminuent pas vraiment, alors qu'il n'y a aucune recette. Le coût moyen à la charge de la CATLP est de 3 000€/an/ménage sur les aires d'Ibos et Aureilhan.



Pour les travaux et prestations d'interventions :

Le marché annuel de travaux et de prestations, avec l'entreprise FRECHOU (65320 TARASTEIX), concernant principalement des travaux de maçonnerie, d'enrochement, de terrassement, pour répondre, en urgence, aux nécessités de protections de terrains, suite à des actes de vandalisme, de nettoyage avec des engins en dehors des aires d'accueil, pour des interventions liées aux gens du voyage, a été attribué en 2021 à l'entreprise FRECHOU, pour un montant annuel maximum de 156 000 € TTC.

Pour la maintenance du système de télégestion des aires d'accueil :

Le système de télégestion en prépaiement, permet de suivre à distance les consommations en temps réel jusqu'à la facturation. Ce système sécurisé est équipé d'alarmes, pour détecter toute intrusion dans les locaux techniques sensibles, coupant les fluides instantanément sur l'ensemble de l'aire. Ce système nécessitant une maintenance annuelle de la part du prestataire, afin d'éviter toute défaillance. Le montant de cette prestation s'élève 6 318 € TTC pour 45 emplacements, soit 140,40 €/an/emplacement.

Pour la maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale :

Il s'agit de permettre aux gens du voyage de recevoir un accompagnement vers la sédentarisation, y compris vers le droit commun avec un éventail de solutions en termes d'habitat (logement dans le parc social, communal, privé, terrain nu avec caravane, rénovation de maison individuelle, accession à la propriété, auto-construction, régularisation de propriété -raccordement aux eaux usées, modification du PLU).

Un marché public notifié le 2 juillet 2019, une fin d'exécution fin décembre 2022 n'a pas été relancé courant 2023, ce qui n'a pas entraîné d'engagement financier pour la CATLP. Le prochain marché a débuté en janvier 2024.

EN RÉSUMÉ :

Les aires d'accueil sont bien entretenues, avec un turnover très faible de la part des gens du voyage. Le système de télégestion a permis une relation plus fluide avec les résidents et une gestion des encaissements simplifiée.

Cependant, le nombre de places restent quantitativement insuffisants au regard de ces phénomènes d'auto-sédentarisation bloquant ainsi l'accès à de nouveaux arrivants. En période estivale des grands passages et du pèlerinage à Lourdes, le phénomène prend une ampleur très importante apportant son lot de tensions avec la population.

Une autre aire de grands passages est indispensable dans le département, pour répondre au besoin. Les terrains familiaux sont très appréciés par leurs résidents qui semblent s'approprier ce nouveau mode de vie. Toutefois l'adhésion aux règles simples de la collectivité concernant le tri des déchets, le paiement aux dates limites, le respect entre voisins reste très précaire.





RESSOURCES HUMAINES

UNE ÉQUIPE, AVANT TOUT.

LES EFFECTIFS 2023

Au 31 décembre 2023, l'effectif de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées de 338 personnes se décomposait ainsi :

Sur le budget principal

Effectif des titulaires occupant un emploi permanent : 232 agents.

Effectif des agents non titulaires occupant un emploi permanent : 55 agents.

Sur le budget annexe - Eau

Effectif des titulaires occupant un emploi permanent : 29 agents.

Effectif des agents non titulaires occupant un emploi permanent : 9 agents.

Sur le budget annexe - Assainissement

Effectif des titulaires occupant un emploi permanent : 11 agents.

Effectif des agents non titulaires occupant un emploi permanent : 2 agents.



MISES À DISPOSITION

Mise à disposition partielle auprès de certaines mairies de la CATLP :

4 agents de catégorie C – filière administrative
1 agent de catégorie A – filière administrative

Mise à disposition de la Mairie de Tarbes auprès de la CATLP (jusqu'au 31 mars 2023):

1 agent de catégorie A – filière administrative (mise à disposition partielle)
1 agent de catégorie C - filière administrative (mise à disposition partielle)

RECRUTEMENTS AU COURS DE L'ANNÉE 2023

- 1 adjoint administratif chargé de la prime air bois, du secrétariat du service environnement (1/2 temps) et de la gestion du syndicat mixte Médous (1/2 temps) – catégorie C,
- 2 agents en contrat de projet chargé du contrôle des branchements au service assainissement – catégorie C (1 adjoint technique, 1 agent de maîtrise),
- 1 agent de maîtrise au service eau potable – catégorie C,
- 1 technicien en charge des DSP travaux au service eau et assainissement - catégorie B,
- 1 agent responsable des abonnés au service eau et assainissement – catégorie B,
- 1 adjoint administratif chargé des dégrèvements facturation au service eau et assainissement – catégorie C,
- 1 adjoint administratif comptable au service eau et assainissement – catégorie C,
- 1 adjoint administratif finances au service eau et assainissement – catégorie C,
- 1 régisseur comptable au service eau et assainissement – catégorie C.

DÉPARTS EN 2023

RETRAITE :

1 agent de catégorie A - filière administrative (invalidité)
1 agent de catégorie A - filière culturelle
1 agent de catégorie B - filière culturelle

MUTATIONS :

1 agent de catégorie A - filière administrative
2 agents de catégorie C - filière administrative
1 agent de catégorie A - filière culturelle
1 agent de catégorie C - filière technique

Radiation des cadres au terme de sa disponibilité :

1 agent de catégorie C

PREVISIONS DE RECRUTEMENT 2024

Un technicien chargé de la gestion et du suivi des systèmes de sécurité et de domotique – service technique / informatique – catégorie B

Un chef de mission PLUi Sud – service urbanisme et aménagement de l'espace – catégorie A,

Un chef de mission PLUi Nord – service urbanisme et aménagement de l'espace – catégorie A,

Un adjoint administratif au service des Ressources Humaines – catégorie C,

Deux assistants de conservation – réseau de lecture publique – catégorie B,

Un ETAPS au service des piscines de Tarbes – catégorie B.



MASSE SALARIALE

BP 2023 : 13 468 337 € inscrits initialement.

BA Eau : 1 874 609 €

BA Assainissement : 1 219 627 €

L'évolution de la masse salariale présentée dans ce document est basé sur un glissement-vieillesse-technicité (GVT) à 2,50%.

Heures supplémentaires :

Elles ne sont pas rémunérées au sein de l'EPCI, sauf événement exceptionnel. Elles sont prioritairement récupérées.

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) :

77 agents perçoivent la NBI au 31 décembre 2023: 49 agents de catégorie C, 17 agents de catégorie B et 11 agents de catégorie A.

RÉGIME INDEMNITAIRE

Le RIFSEEP se compose en deux parties :

1. l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui a pour but de valoriser pour chaque poste l'exercice des fonctions, des sujétions et de l'expertise attachée à ce poste
1. le Complément Individuel Annuel (CIA) qui est un complément indemnitaire facultatif annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir

Pour l'IFSE, il ne s'agit plus d'un régime indemnitaire par grade et / ou par filière mais en fonction du poste occupé sauf pour le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistiques qui ne sont pas concernés par cette mesure. En 2023, il n'y a pas eu de changement concernant le RIFSEEP à la CATLP.

	Groupe 4	Groupe 3	Groupe 2	Groupe 2 bis	Groupe 1	Groupe 1 bis
Catégorie C	-	-	3200 € bruts / an (soit 266.66 € / mois)		3700 € bruts / an (308.33 € / mois)	3900 € bruts / an (325 € / mois)
Catégorie B	-	3800 € bruts / an (Soit 316.66 € / mois) Réévaluation à 325 € ((3900 €/an)	4400 € bruts / an (soit 366.66 € / mois)	4700 € bruts / an (soit 391.66 € / mois)	5000 € bruts / an (soit 416.66 € / mois) Réévaluation à 500 € / mois (6000 € / an)	
Catégorie A	6000 € bruts / an (soit 500 € / mois)	8400 € bruts / an (soit 700 € / mois)	12000 € bruts / an (soit 1000 € / mois)	18000 € bruts/an (soit 1500 € / mois)	Emplois fonctionnels	

Catégorie C :

G2 : poste comportant des missions d'exécution
 G1 : poste nécessitant une expertise particulière
 G1 bis : poste comportant une responsabilité particulière (encaissement de recettes) / encadrement / responsabilité d'une unité ou d'un pôle
 Régisseurs : un supplément IFSE sera pris en compte sur la moyenne des deux dernières années des indemnités versées pour les agents en bénéficiant précédemment. Les nouveaux régisseurs auront une IFSE « standard ».

Catégorie B :

G3 : poste dont les missions n'engendrent pas de sujétion ni expertise particulière
 G2 : poste nécessitant une expertise et / ou des sujétions
 G2 bis : poste de responsable d'une unité ou d'un pôle ayant l'encadrement d'une équipe d'au moins 3 personnes et / ou adjoint de service
 G1 : poste de responsable de service

Catégorie A :

G4 : poste type « chargé de mission »,
 G3 : poste comportant des missions d'encadrement d'une unité ou d'un pôle de plus de 3 agents
 G2 : poste comportant des missions d'encadrement d'un service composé de 5 personnes maximum ou adjoint à un responsable de service
 G2 bis : poste avec des missions d'encadrement d'un service de plus de 5 personnes
 G1 : emplois fonctionnels.

Dérogation à ces plafonds :

Les agents ayant un régime indemnitaire plus favorable (disposition actuelle), les agents nouvellement recrutés ayant un régime indemnitaire ou une rémunération plus favorable, les agents de la CATLP acceptant ou évoluant vers des fonctions supérieures.

Le montant du régime indemnitaire annuel s'élève à 1 258 866.75 € bruts pour l'année 2023.

TEMPS DE TRAVAIL :

Depuis la mise en place des 1607 heures, il n'y a pas eu de modification.

Pour rappel, la mise en place des 1607 heures effective au 1^{er} janvier 2022, conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a engendré une nouvelle organisation au sein de la CATLP avec la mise en place d'heures de récupérations lorsque les agents effectuent un temps de travail supérieur à 35 heures avec une possibilité de choix à 35h par semaine, 36 h par semaine, 37h par semaine et 38h par semaine (uniquement pour les catégories A).

Pour les temps supérieurs à 35 h par semaine, les agents bénéficient des jours de récupérations suivants maximum :

- 6 jours par an pour 36h,
- 12 jours par an pour 37h,
- 18 jours par an pour 38h

Les agents bénéficiant de crédit par l'horaire variable continuent à avoir un plafond à 12 heures par mois leur permettant de poser jusqu'à 1 jour et demi par mois de congé. Certains agents dans certains services bénéficient de jours de congés supplémentaires, dits « de sujétions » compte-tenu des contraintes liées à l'exercice de leurs missions.

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

BUDGET PRINCIPAL

184 femmes / 154 hommes

Titulaires :

Catégorie A : 27 femmes, 21 hommes
 Catégorie B : 33 femmes, 35 hommes
 Catégorie C : 91 femmes, 65 hommes

Contractuels :

Catégorie A : 10 femmes, 10 hommes
 Catégorie B : 20 femmes, 16 hommes
 Catégorie C : 3 femmes, 7 hommes
 2 emplois fonctionnels sont occupés par 1 femme et 1 homme.

